

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE



INTEGRATION DES IMMIGRES EN FRANCE

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant-Colonel Dominique COLAS

dans le cadre de l'étude dirigée "Démographie"

Directeur : Monsieur Jean-Claude CHESNAIS
Directeur de recherches à l'institut national d'études démographiques

Avril 2002

INTEGRATION DES IMMIGRES EN FRANCE

SOMMAIRE

Partie I :

QUELQUES DONNEES FONDAMENTALES

Histoire de l'immigration en France

Influence de l'immigration dans la dynamique démographique

L'immigré en France

Politique française en matière d'immigration

Partie II :

L'INTEGRATION DES IMMIGRES : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Assimilation, intégration ou insertion

Comment évaluer l'intégration ?

L'intégration à la française

Analyse de quelques intégrations

Partie III :

DES FACTEURS D'INTEGRATION

Le temps

L'école, vecteur essentiel

Les aspects socio-culturels

Le logement

Les crises, accélérateurs d'intégration

L'emploi

INTEGRATION DES IMMIGRES EN FRANCE

INTRODUCTION

Le 12 juillet 1998, l'Equipe de France de football remportait la coupe du monde. La nuit suivante, une foule de millions de personnes descendait dans les rues et sur les Champs Elysées et fêtait cette victoire. Cette population en liesse, de tous âges, d'origines sociales diverses et de toutes couleurs de peau, chantait alors la Marseillaise et affichait à cette occasion une envie de fraternité, un patriotisme « généreux » et débarrassé de toute connotation agressive. Le sens qui fut donné à cet événement par la plupart des commentateurs français et étrangers fut que les Français célébrèrent en quelque sorte le renouvellement de leur nation, en même temps que la sortie d'un cauchemar économique : une France à l'image de l'équipe et de son entraîneur, plus volontaire, solidaire et multicolore, plus diverse et pourtant plus soudée : « mieux intégrée ».

Pourtant, l'immigration, et par voie de conséquence l'intégration, est en débat. Les Français y voient l'un des problèmes majeurs auxquels ils se sentent confrontés, avec le chômage et l'insécurité, une triade d'inquiétudes qui favorise les amalgames et les surenchères. Un parti, le Front national, a fait de cette question le fonds de commerce de sa politique. Les différentes tendances politiques elles-mêmes sont divisées sur la politique d'accueil et d'acquisition de la nationalité. C'est dire que cette problématique mérite une approche aussi dépassionnée et distanciée que possible, centrée en particulier sur l'examen de données objectives et sur la comparaison des expériences d'intégration vécues par les différentes communautés.

L'histoire montre que, depuis le début de l'immigration, l'attention de la population s'est toujours focalisée sur la dernière communauté immigrée arrivée, en particulier si celle-ci présentait la caractéristique d'être trop nombreuse et différente de la population française, donc « trop visible ». Les communautés immigrées successives ont subi tour à tour les multiples accusations de fauteurs de troubles, d'être à l'origine de la montée du chômage et la cause de tous les maux de la société, jouant le rôle d'exutoire à tous les problèmes de l'Hexagone. Toutefois, malgré cette xénophobie latente et persistante, la France semble être une extraordinaire machine à intégrer.

Après avoir rappelé les grandes étapes de l'immigration en France et ses caractéristiques principales, nous analyserons la notion d'intégration au travers des termes

utilisés et d'exemples concrets, puis nous étudierons différents facteurs influents dans l'intégration et l'accélération de son processus.

I – QUELQUES DONNEES FONDAMENTALES

1.1 – Histoire de l'immigration en France

1.11 – Vue générale

L'immigration en France n'est pas récente et remonte au milieu du XIX^{ème} siècle. Le graphique de l'annexe 1 illustre la constance du phénomène migratoire en France depuis cette époque, et l'existence de cycles qui ont amené la France à diversifier les aires de recrutement des immigrés. Hormis deux phases pour lesquelles nous ne disposons pas de données chiffrées, cette courbe montre une progression constante de l'immigration et quelques pics.

L'immigration fait un premier bond en avant avec le boom industriel du Second Empire. En trente ans, la population étrangère triple pour passer de moins de 400 000 personnes en 1851 à plus de 1 100 000 en 1881 (soit environ 3% de la population totale). Ce chiffre évoluera peu jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. La progression est sans doute plus forte avec les effets de la deuxième industrialisation du début du siècle, mais elle est masquée par les effets de la nouvelle loi sur la nationalité française qui multiplie le nombre des naturalisés.

Le deuxième afflux majeur se situe à la période de reconstruction de l'économie française après la première guerre mondiale. En dix ans, la population étrangère triple et passe de un million en 1921 à trois millions en 1931. La crise des années 30 et la seconde guerre mondiale entraînent une deuxième phase de repli de l'immigration. Il faudra attendre 1962 pour que l'immigration retrouve son niveau de 1936 (environ 2,2 millions) et 1968 pour qu'elle atteigne le niveau de 1926 (environ 2,5 millions). Toutefois, les chiffres montrent que ce n'est qu'en 1975 que la France retrouve son niveau de 1931 avec 6,6% de la population totale (3 440 000 en 1975 contre 2 710 000 en 1931), ce qu'illustre le tableau de l'annexe 1. Ces chiffres montrent que proportionnellement, il n'y a pas plus d'immigrés aujourd'hui que dans l'entre-deux guerres.

1.12 – Caractéristiques de l’immigration

1.121 - Un pendant à la baisse de la fécondité

La première raison qui explique l’augmentation de l’immigration en France est la stagnation de la population française à partir du XIX^{ème} siècle. Au début du XVIII^{ème} siècle, la France est le pays le plus peuplé d’Europe ; elle compte vingt millions d’habitants, soit le cinquième de la population européenne, hors Russie. En 1914, avec moins de 42 millions d’habitants, en incluant l’Alsace-Lorraine, elle occupe seulement la cinquième place. Est français alors un européen sur dix. La comparaison avec l’Allemagne est éclairante. En 1870, les deux pays ont chacun quarante millions d’habitants. En 1914, la population française n’a pratiquement pas augmenté alors qu’il y a 65 millions d’Allemands.

Seule la faible natalité peut expliquer cette stagnation de la population. En effet, entre 1870 et 1914, le taux de fécondité chute de 50 %, alors qu’il n’a cessé de progresser chez nos voisins européens (au moins jusque dans les années 1880). La Grande Guerre ne fera qu’aggraver ce déficit par rapport aux autres pays européens. La diffusion des comportements malthusiens au sein du monde paysan, après avoir touché l’élite du monde urbain, est, selon les historiens, à l’origine de la baisse de la natalité. Les paysans voient en effet dans la limitation volontaire des naissances un moyen d’éviter l’émiettement de leur petite exploitation au moment du partage de l’héritage. Dès le XVIII^{ème} siècle, le retard au mariage et la généralisation du célibat dans les campagnes sont des stratégies à caractère malthusien.

La stagnation de la population et le dynamisme de l’économie française stimuleront les migrations en provenance des pays voisins soumis de leur côté à une pression démographique de plus en plus forte. Toutefois, il faut que le marché du travail présente des avantages pour attirer les immigrants ou que des impératifs militaires, économiques ou autres incitent les pouvoirs publics à faire venir de l’étranger les forces qui font défaut sur place.

1.122 - Une immigration du travail

C’est dans la période située entre 1851 et 1931 que se dessinent les caractéristiques de l’immigration française. Comme nous l’avons vu au paragraphe précédent, elle résulte de la conjonction de deux facteurs : le ralentissement de l’accroissement naturel de la population et l’essor économique du pays. Cette immigration est le fait d’hommes jeunes qui viennent occuper les emplois délaissés par les Français. Aussi les trouve-t-on dans l’agriculture, les

carrières, les mines de charbon et de fer, le bâtiment et le terrassement, la métallurgie et les emplois domestiques.

La France de l'immigration constitue un modèle original dans l'histoire contemporaine, par rapport aux Etats-Unis notamment. Si on examine les chiffres années par années, nul pays n'a connu un afflux d'immigrants aussi important que dans l'Amérique du début du siècle. Si les étrangers de l'Hexagone n'ont jamais constitué plus de 7% de la population totale, cette immigration est restée en France relativement continue et régulière. En fait, sur un siècle, on peut considérer que son impact sur la population a été plus grand qu'aux Etats-Unis. La similitude entre la courbe de l'activité économique et celle des flux migratoires atteste que, dès le départ, il s'agit d'une immigration de travail bien plus qu'une immigration de peuplement. On ne peut pas dire qu'en France, l'immigration n'ait pas été régulée par l'action des partis politiques mais elle a toujours été subordonnée à la situation économique du pays. Ceci explique sans doute la coïncidence des campagnes de xénophobie avec les périodes de crises, ce que nous analyserons au paragraphe 3.6.

Les caractéristiques de l'immigration changent à partir du milieu des années soixante-dix, avec l'arrêt quasi total de l'appel à de nouveaux contingents de main-d'œuvre extérieure. Le gel des flux migratoires a pour conséquence la sédentarité des étrangers qui craignaient, en retournant au pays, de ne pouvoir revenir un jour en France, puis le regroupement progressif des familles. A la relative homogénéité des travailleurs étrangers des années de croissance a donc succédé une migration des familles, des personnes qualifiées, des classes moyennes, des femmes isolées, des étudiants, des demandeurs d'asile et des clandestins. Parallèlement, les migrants européens ont progressivement laissé la place aux populations originaires des pays du continent africain, notamment des anciens pays colonisés d'Afrique noire et du Maghreb.

1.2 - Influence de l'immigration dans la dynamique démographique

Ce n'est que récemment qu'on a pris conscience que l'immigration a été et est encore un facteur essentiel du renouvellement de la population française. Les démographes de l'INED¹ se sont livrés à de savants calculs pour tenter d'évaluer avec précision l'impact de l'immigration sur l'accroissement de la population, sur un siècle. Leur conclusion est sans appel :

¹ INED : Institut National des Etudes Démographiques

« Aujourd’hui, près d’une naissance sur cinq est attribuable à l’immigration qui a pris place en France au cours des cent dernières années. Celle-ci a rapporté à la population française 10,2 millions d’individus supplémentaires dont 65% sont d’ores et déjà français. Sur ces 10,2 millions d’individus, un peu moins de 4 millions sont nés hors de France (apport direct) et parmi eux, 29% ont la nationalité française. Pour le reste (6,3 millions d’apport indirect), il s’agit d’enfants, petits-enfants..., donc de descendants d’immigrés, dont 86% sont déjà français, les autres étant pour la plupart en passe de le devenir. Sans cet apport démographique, la France d’aujourd’hui ne compterait guère plus de 45 millions d’habitants et la croissance de la population française aurait été réduite presque de moitié depuis la Seconde Guerre mondiale. » (Michèle Tribalat, *Cent ans d’immigration*, 1991 pp.257-258)

Ce constat montre combien il est essentiel d’intégrer et d’assimiler les étrangers au sein de la société française. De leur degré d’intégration dépend l’homogénéité et la stabilité de l’Hexagone. Par ailleurs, prendre conscience d’une part du rôle de cette immigration dans l’accroissement de la population, et d’autre part de l’assimilation effective de diverses nationalités telles qu’Italiens, Portugais, Polonais, Juifs, coupe court aux idées reçues d’intégration impossible et aux campagnes de xénophobie récurrentes et focalisées sur l’étranger ou l’immigré, le terme immigré ayant pris aujourd’hui une nette connotation péjorative. Il convient donc d’identifier ce qu’est l’immigré et qui il est.

1.3 - L’immigré en France

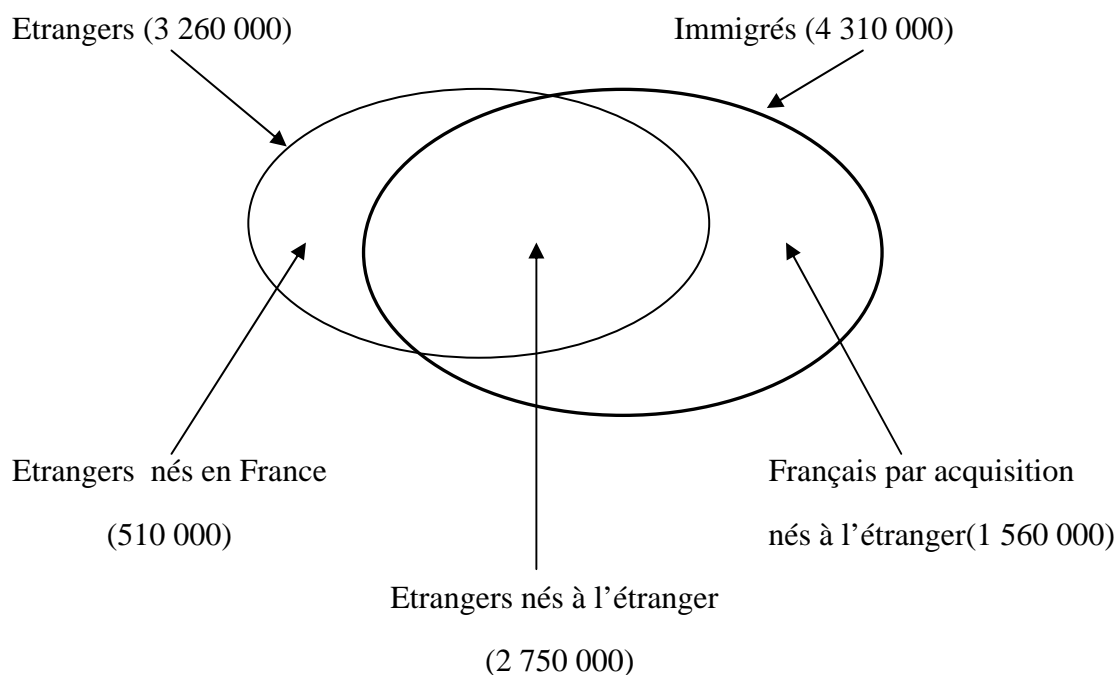
1.31 - Différence entre étranger et immigré

Pour parler d’immigré en France, il est important de définir au préalable ce que recouvre ce mot et de faire le distinguo avec le terme d’étranger. Cette notion est essentielle pour comprendre les chiffres du recensement, qui obéit à des règles précises. Ainsi, les populations étrangères et immigrées ne se confondent pas mais comprennent des individus en commun. Tout immigré n’est pas étranger, et réciproquement.

Les étrangers sont les individus ayant déclaré une nationalité différente de la nationalité française. Un étranger peut obtenir la nationalité française, il devient alors français par acquisition et sort de la population étrangère.

Un immigré est une personne étrangère née à l’étranger. Après quelques années de résidence, certains immigrés ont pu devenir français par acquisition, les autres restant étrangers. La définition de la population immigrée se référant au lieu de naissance, un

individu né étranger à l'étranger continue d'appartenir à la population immigrée même si sa nationalité change. La population immigrée recouvre donc les individus nés à l'étranger qui se sont déclarés français par acquisition ou étrangers, et les acquisitions de nationalité ne modifient pas le total. Par définition, les enfants nés en France de parents immigrés ne font pas partie de la population immigrée.



1.32 - Qui sont les immigrés ?

Nombre et origine :

En mars 1999, environ 4 310 000 immigrés résidaient en France métropolitaine, soit 7,4 % de la population française. Cette proportion est maintenant constante depuis 1975 (cf courbe annexe 2).

Les origines géographiques des immigrés sont de plus en plus diversifiées et éloignées. La part des immigrés provenant des pays européens tend généralement à diminuer (57 % en 1975, 49 % en 1990, 45 % en 1999) au profit des pays du Maghreb (6 % d'augmentation entre 1990 et 1999) mais aussi d'autres pays du monde comme la Turquie, des pays d'Asie et d'Afrique subsaharienne. La part de ces derniers dans l'immigration est passée de 15 % en 1982 à 25 % en 1999. (cf tableau annexe 2)

Répartition géographique des immigrés (cf annexes 5a et 5b) :

En 1999, les trois régions qui accueillent le plus grand nombre d'immigrés sont l'Ile-de-France (37 %), les régions Rhône-Alpes (11 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 %). La population immigrée est citadine et très concentrée dans les grandes villes : près de deux immigrés sur trois habitent une unité urbaine de plus de 200 000 habitants, Paris inclus. Ils sont en revanche très peu nombreux à vivre dans les communes rurales (3 %). Par ailleurs, la proportion d'immigrés s'accroît avec le nombre d'habitants de l'unité urbaine : ils représentent en moyenne 8 % dans les villes de plus de 200 000 habitants et 16 % en agglomération parisienne.

Structure de la population immigrée (cf courbe annexe 2) :

L'augmentation de la population immigrée est entièrement le fait des femmes. La féminisation avait débuté au milieu des années soixante-dix avec le développement des mesures facilitant le regroupement familial. Comme nous l'avons vu, l'histoire de l'immigration française est une immigration du travail, donc en majorité masculine. L'effectif masculin étant resté stable, l'équilibre hommes-femmes est aujourd'hui atteint. En revanche, les femmes sont majoritaires aux âges adultes jeunes (20-45 ans) ; la part des hommes devient ensuite prépondérante jusqu'à 75 ans.

La structure par âge de la population immigrée est différente de celle de l'ensemble de la population. Les jeunes ne sont pas nombreux puisque, par définition de l'immigré, ils ne naissent pas en France. Les moins de 20 ans représentent le quart de l'ensemble de la population et 8 % seulement de la population immigrée.

1.33 - Perception de l'immigré

Toute immigration est un phénomène à double face : l'accommodation entre nationaux et nouveaux venus n'est pas unilatérale et suppose un effort réciproque pour se produire sans heurts. Comme l'écrit le sociologue Abdelmalek Sayad : « L'intégration est un processus lent, douloureux, conflictuel, qui se joue au niveau de chaque individu. » Autant d'individus, autant d'histoires de vie et d'intégration.

Détachés de leur corps social, séparés de leurs origines, les immigrés se sentent et se savent différents. Leur sensibilité toujours à vif accuse et creuse encore la différence qui les sépare des autres. C'est un abus de langage, sinon une forme de perversion, de parler à chaque instant de racisme ou de xénophobie, comme le font certains groupements. L'étranger dérange

par son altérité, sinon son étrangeté, et il est en quelque sorte naturel de manifester de la réserve à son égard. Ce qu'on désigne par racisme ou xénophobie est une manifestation naturelle de défense. C'est un sentiment normal de santé qu'un groupe ou qu'un peuple, comme un individu, ne se laisse pas pénétrer par l'extérieur sans contrôle. Il y va de son identité, de son sentiment d'appartenance à un destin et d'attachement à des valeurs communes à tous. Plus marquées sont les différences objectives, plus accusées sont les réticences. Ainsi, quels que soient le capital intellectuel et le pays d'origine, les immigrés appartiennent à un monde précaire où règnent, à leur rencontre, suspicion et discrédit latent. La peur et le rejet de l'étranger marquent de leur empreinte une tradition, peu revendiquée mais coriace, de notre culture nationale. Italiens, Belges, Polonais, Espagnols et Portugais, tous blancs et supposés chrétiens en ont fait l'expérience il n'y a pas si longtemps. L'insécurité et la criminalité attribuées aux immigrés sont un phénomène aussi ancien que l'immigration. Déjà au siècle dernier, dans d'autres conjonctures sociales, l'immigration a été considérée comme la cause majeure de l'insécurité urbaine. Les préjugés et l'hostilité latente de la population tendent rapidement à faire de l'immigré le bouc émissaire idéal. Le massacre des Italiens d'Aigues-Mortes en 1893 en est une illustration démonstrative (cf paragraphe 2.41).

Dans le débat public, l'étranger ou l'assimilé est souvent mis à l'index car sa seule présence entraîne une inquiétude qui s'est même traduite au niveau politique par ce qui pourrait être analysé comme un manque de courage. Face à l'immigration qu'elle appelait de ses vœux pour des besoins économiques, le politique jouait et joue encore un rôle important, aussi bien sur le plan économique que sur les aspects social et humain.

1.4 - Politique française en matière d'immigration

Nous avons vu que l'immigration française est essentiellement une immigration du travail. L'aspect économique est donc le facteur prépondérant de la politique française en terme d'immigration. Néanmoins, les problèmes que soulèvent les flots irréguliers et parfois incontrôlés des immigrés impliquent une volonté politique affichée par les gouvernements successifs de réguler le flux. C'est l'aspect juridique qui jouera sur les conditions d'entrée et de séjour, ainsi que sur le droit de la nationalité. Enfin, dès lors que la France a utilisé les hommes au profit de son propre développement, un volet moral s'impose. En effet, l'émigration est toujours un départ, une séparation douloureuse, la France se doit donc de bien accueillir ces immigrés. L'intégration semble être la voie de la sagesse, tant le rejet est lourd

de risques pour la cohésion sociale et la paix civile. Examinons la politique suivie par la France dans l'histoire de l'immigration :

1.41 – Politique économique

Avant la deuxième guerre mondiale : l'appel à la main d'œuvre étrangère, important de 1918 à 1931, s'est considérablement ralenti pendant les années 1930 suite à la crise économique mondiale. De 1936 à 1939, la guerre civile espagnole a pour conséquence l'afflux de réfugiés. A cette date, conséquence du vieillissement démographique antérieur et des pertes de la guerre, la population en âge d'activité de 20 à 59 ans a diminué de 1 450 000 depuis 1931.

En 1945, la reconstruction et le relèvement économique imposent à nouveau un recours important à la main d'œuvre étrangère. On estime alors à 1 million-1 million et demi le nombre de travailleurs étrangers à établir en France sous 5 ans. L'organisation et la planification des entrées fut confiée en 1945 à un Office National de l'Immigration (ONI) placé sous la tutelle de Ministère du Travail et du Ministère de la Santé Publique. L'ONI, qui avait installé des bureaux de recrutement dans divers pays ayant signé des accords avec la France, assurait le transport gratuit des travailleurs et leur délivrait les trois documents nécessaires : un contrat de travail, un certificat médical et une carte de séjour.

Pendant les années 1960, les besoins sont tels que l'immigration clandestine se développe. Pour ne pas attendre les délais exigés par l'ONI, beaucoup entrent en France comme touristes et régularisent leur situation par l'ONI qui ne canalise plus que 25 % des entrées de travailleurs en 1967-1968.

En 1972, les pouvoirs publics prennent une série de mesures dans le but de reprendre en main le contrôle de l'immigration : les immigrés doivent présenter une attestation de logement pour obtenir les titres de séjour et de travail. Ceux entrés clandestinement n'auront plus la possibilité de régulariser leur situation.

Depuis 1974, le gouvernement, préoccupé par l'aggravation du chômage, décide de suspendre l'immigration. Le travailleur immigré peut demander l'introduction de sa famille s'il est établi en France avec suffisamment de stabilité. D'autres mesures sont prises pour freiner l'immigration et pour inciter des travailleurs immigrés à repartir vers leur pays d'origine, comme le versement d'une « aide au retour ». Ces mesures entraîneront paradoxalement un fort accroissement de l'immigration familiale et très peu de retours. Les

immigrés, par peur de ne pouvoir revenir en France après un retour dans leur pays, préféreront amener leur famille.

De 1981 à 1986 : suite à un certain libéralisme en 1981 et 1982 qui favorise l'entrée de nouveaux clandestins, deux orientations sont définies en 1983, politique d'insertion conduite en faveur des 4,5 millions d'immigrés dont la situation a été régularisée et grande fermeté à l'égard des clandestins par un renforcement des contrôles.

Depuis 1986, les mesures précédentes ont été maintenues et accentuées. La procédure d'expulsion administrative a été rétablie. Toutefois, on prend conscience de la réalité du phénomène immigration, et d'une intégration nécessaire et indispensable des étrangers en situation régulière. Le rapport Hannoun (novembre 1987) et les réflexions relatives à une réforme du Code de la nationalité témoignent d'une prise de conscience patente. Une partie du débat politique des années 1980-1990 sera d'ailleurs orientée autour de cette question et suscitera une controverse sur le code de la nationalité française (droit du sol ou droit du sang).

1.42 – Code de la nationalité française

Quelques repères historiques :

Sous la monarchie, le Français se définit par rapport au royaume et au Roi. A partir du XVII^{ème} siècle, le lien de filiation peut permettre de façon autonome l'attribution de la qualité de Français, mais c'est la naissance sur le sol de France qui reste toujours le caractère dominant. La Révolution maintient, de 1791 à la constitution de l'an VIII, les mêmes critères d'attribution de la qualité de Français mais elle ouvre cette attribution aux Juifs, aux gens de couleur puis aux esclaves. Ce droit du sol (jus soli) est devenu aussi le droit de la République, après une période intermédiaire de 1801 à 1889. Entre 1801 et 1804, la préparation du Code civil voit la priorité accordée au droit du sang (jus sanguini) par rapport au droit du sol. Est français l'enfant né d'un père français. Il est néanmoins prévu que dans l'année qui suit sa majorité, l'étranger puisse réclamer la qualité de Français.

Devant les inconvénients de ce système, la loi du 7 février 1851 institue le double droit du sol : l'individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né, est français dès sa naissance, avec une clause de répudiation à la majorité (ce qui lui permet d'échapper à l'obligation militaire). La loi de 1889 revient au strict droit du sol et institue le simple droit du sol pour tout enfant né en France d'un père étranger, à sa majorité, s'il réside en France. En 1927, après la saignée démographique de la Grande Guerre, on adopte des dispositions plus libérales en faisant passer le délai de naturalisation de dix à trois ans de séjour pour les

étrangers résidants. La loi de 1973 accorde automatiquement la nationalité française aux enfants nés en France de parents nés dans les anciennes colonies.

En 1993, la loi Méhaignerie élimine les dispositions antérieures favorables aux ressortissants des anciennes colonies françaises. Elle supprime également la possibilité pour un enfant mineur né en France de parents étrangers de devenir français par simple déclaration de ses parents, par anticipation de l'acquisition de la nationalité à sa majorité. Pour ces jeunes, il est institué une procédure de manifestation de volonté de devenir français entre 16 et 21 ans.

La loi Guigou du 16 mars 1998 remplace cette procédure par une autre, en trois étapes successives : dès 13 ans, un jeune étranger résident et né en France peut devenir français avec l'accord de ses parents ; à 16 ans, cet accord n'est plus nécessaire ; enfin, à 18 ans, il devient français de plein droit, sauf s'il décline volontairement cet accès.

1.43 – Politique d'intégration

Devant la montée du front national, parallèlement à l'accroissement du chômage, l'absence de maîtrise des flux d'immigration et un amalgame fait par la société entre le sentiment d'insécurité patent et la présence excessive d'étrangers, les pouvoirs publics ont saisi l'importance de la mise en œuvre d'une politique d'intégration adaptée, favorisant l'insertion des immigrés au sein de la population française. Ainsi, des mesures ont été prises depuis le début des années 1980 dans divers domaines tels que l'action sociale, l'action culturelle, la lutte contre le racisme, la formation initiale et professionnelle (scolarisation et accès à l'emploi), le logement, la participation des étrangers à la vie publique... Cette politique d'intégration n'est ni de l'assimilation, ni une prise en compte des spécificités culturelles propres à chaque nationalité d'origine, mais une série d'actions concrètes mettant l'accent sur l'égalité des droits et de traitement, le développement social des quartiers, la fin des ghettos, l'accès à l'emploi et la lutte contre l'échec scolaire. De manière générale, trois instruments privilégiés sous-tendent la politique d'intégration française, ainsi que dans les autres pays européens :

- le droit de la nationalité ;
- la situation du marché du travail, instrument clé de l'intégration par la communauté d'expérience et le militantisme syndical ;
- les politiques d'égalité des chances : politique de la ville (école, logement), politique de lutte contre les discriminations raciales, promotion de la citoyenneté participative, grâce au développement de la vie associative, au droit de vote local.

Mais cette politique comporte des ambiguïtés : comment concilier le droit à l'indifférence et le respect des identités, la lutte contre les discriminations et le risque de stigmatisation ? Au lendemain de l'affaire dite du « foulard » (porté en classe, dans une école publique et laïque, par trois jeunes musulmanes arguant de prescriptions religieuses), un dispositif a donc été mis en place pour coordonner les actions publiques et stimuler la réflexion : la création d'un secrétariat général à l'intégration a été assortie de l'institution d'un Haut Conseil à l'Intégration dont les premiers rapports ont paru à partir de 1991.

Par ailleurs, les réactions de la population française, galvanisées par les médias, provoquent des revirements à travers les différentes promesses électorales. Elles traduisent une impuissance patente à trouver des solutions au problème de l'intégration des immigrés. Les variétés des immigrants en France et la complexité des situations rencontrées désorientent l'opinion. Quel comportement faut-il donc adopter face à cette immigration ?

II - L'INTEGRATION EN QUESTION

2.1 – Insertion, assimilation ou intégration ?

Les Français voient dans l'intégration l'un des problèmes majeurs auxquels ils se sentent confrontés, avec le chômage et l'insécurité. Cette question mérite donc une approche sereine et dépassionnée, qui passe non seulement par la connaissance de données objectives mais aussi par une clarification des termes et de la manière dont ils sont utilisés. Il convient de faire le distinguo entre les trois termes assimilation, intégration et insertion, qui chacun traduisent un niveau différent. L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue d'une part de l'assimilation, qui vise à la disparition de toute spécificité culturelle, et d'autre part, de l'insertion qui conduit à la pérennisation de ces spécificités culturelles. De manière simplifiée, nous pourrions dire que l'insertion constitue l'étape initiale, l'intégration une étape intermédiaire, et enfin l'assimilation l'aboutissement final.

2.11 – Insertion

C'est sous le gouvernement de Laurent Fabius que le terme d'insertion s'est imposé à une gauche attentive aux besoins identitaires des populations immigrées, et soucieuse de rompre avec les connotations impérialistes portées par le terme d'assimilation. L'insertion

implique en effet une désinsertion possible, une réversibilité du processus en quelque sorte. Les étrangers ou leurs enfants peuvent choisir de retourner vivre dans leur pays d'origine et, en attendant, continuer à pratiquer s'ils le souhaitent la langue, la religion et les coutumes de leurs ancêtres. L'exigence d'un droit à la différence pour les immigrés a entraîné l'utilisation de ce terme de manière quasi exclusive à la fin des années quatre-vingt.

Les pressions idéologiques exercées par les partisans du droit à la différence ont contribué à réserver progressivement le terme d'insertion à des mesures spécifiques et partielles, touchant notamment les domaines professionnel et social. Les politiques dites d'insertion sont aujourd'hui davantage plus réservées à des populations dans une marginalité sociale (de type exclusion) qu'aux groupes issus de l'immigration, la précarité et l'exclusion n'étant pas l'apanage de ces derniers.

2.12 – Assimilation

Historiquement, en France, c'est le mot d'assimilation qui s'est d'abord imposé. Il semblait satisfaire tout le monde : juristes, anthropologues et le sens commun. Etymologiquement, le terme « assimilatio » désigne à la fois l'action de rendre égal et l'acte de l'esprit qui considère comme semblable ce qui est différent². Un sens plus récent dérive de la démographie et de l'ethnologie pour désigner la disparition des caractéristiques de certains groupes humains par incorporation, absorption par certains autres. Autrement dit, les caractères culturels qui distinguent les individus et groupes assimilés des populations assimilatrices s'atténuent puis s'évanouissent. Vouloir assimiler, c'est tenter de faire disparaître la culture de l'autre afin d'imposer ses propres traditions, normes et valeurs. L'assimilation renvoie donc à la perte des traits culturels d'origine à ce que des sociologues nomment, avec peut-être moins d'ambiguïté, l'acculturation : l'adoption progressive de comportements et de normes empruntés à la culture du pays d'accueil, incluant à la fois pertes et emprunts. La connotation amoralisée que revêt ce terme explique probablement son remplacement par le mot intégration.

2.13 – Intégration

L'usage du mot intégration s'est développé à partir du début des années quatre-vingt-dix. Ce terme vient du latin « integrare » qui signifie « rendre entier, action de faire entrer une

² Jacqueline Costa-Lascoux, *Immigration et Intégration*, Pouvoirs locaux, 1997

partie dans un tout ». Dans le sens courant, comme dans la littérature sociologique, le terme « intégration » a deux sens :

D'une part, l'intégration désigne un état du système social. Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale. Pour Durkheim, par exemple, le taux de suicide varie en fonction inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu (*Le suicide*, 1897). A l'intégration, on oppose donc l'anomie ou la désorganisation sociale.

D'autre part, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les normes de la société à laquelle il appartient. A l'intégration, on oppose donc la marginalité, la déviance, l'exclusion.

Le Haut Comité à l'Intégration, qui se consacre principalement aux questions liées à l'immigration et à la présence de populations étrangères sur le territoire national, a proposé une définition de l'intégration :

« L'intégration consiste à susciter la participation active à la société tout entière de l'ensemble des femmes et des hommes appelés à vivre durablement sur notre sol en acceptant sans arrière pensée que subsistent des spécificités notamment culturelles mais en mettant l'accent sur les ressemblances et les convergences dans l'égalité des droits et des devoirs, afin d'assurer la cohésion de notre tissu social. »³

L'intégration, dans la mesure où elle admet la persistance de spécificités culturelles des populations immigrées ou issues de l'immigration, se distingue de l'insertion qui conduit à la pérennisation des spécificités culturelles, et de l'assimilation, qui vise à leur disparition.

Contrairement à l'assimilation et à l'insertion, qui font référence à des situations objectives, l'intégration possède une composante subjective : un sentiment d'appartenance, un désir ou une volonté de partager les normes et les valeurs d'un groupe. En fait, l'intégration contient deux dimensions : la première est l'appartenance des individus à des institutions, des structures et des cadres (en particulier le cadre linguistique) ; la seconde est la conscience de l'existence de normes et de valeurs partagées, le sentiment d'une appartenance à un même ensemble social et politique. Serait intégré un individu qui, d'une part, serait français, bénéficiant de tous les droits et accomplissant l'ensemble des obligations liées à la citoyenneté, et d'autre part, se sentirait pleinement et se revendiquerait français.

2.2 – Comment évaluer l'intégration ?

Après s'être mis d'accord sur la notion d'intégration, sur les termes à adopter et sur sa définition précise, il serait intéressant de déterminer comment on peut évaluer l'intégration d'une population immigrée, tout en étant conscient que cette notion est essentiellement subjective et ne peut s'apprécier qu'au travers d'un ensemble de différents paramètres, plus ou moins liés.

La lecture de plusieurs études conduit à analyser en première approche le taux de mariages mixtes (exogamie) au sein de la population ethnique considérée. La persistance d'une forte endogamie constitue en effet une indication de non-intégration patente, par l'absence de dilution de la communauté. Par ailleurs, les différentes études ont montré que le nombre de mariages mixtes a toujours été en étroite rapport avec l'ancienneté de séjour des immigrants. Les mariages avec les Belges, les plus nombreux dans le premier quart de ce siècle, ont été ensuite remplacés par ceux d'Italiens et d'Espagnols. Entre 1971 et 1981, la première place a été occupée par les mariages avec des Portugais, et la seconde avec des Algériens.

Un autre facteur éclairant est la répartition géographique de cette communauté en France (annexe 5), facteur nécessairement lié au précédent. Ce facteur dépend également de l'assimilation par le travail, de par la diversification des emplois occupés. Le regroupement d'une communauté, s'il s'explique par une volonté délibérée des individus de se retrouver parmi les siens, a souvent pour origine des emplois dans un domaine commun.

En règle générale, un alignement des comportements des étrangers sur celui des Français, est assez représentatif d'un début significatif d'intégration. Parmi ces comportements, on trouve notamment une baisse progressive de la fécondité au fil des années de présence en France, qui se rapproche inéluctablement de celle des Françaises. En 1982, le nombre moyen d'enfants était de 1,84 enfants par Française et de 3,18 par étrangère, mais ce dernier chiffre dissimulait de profondes disparités. Par exemple, le nombre d'enfants par Algérienne est tombé de 8,92 à 4,91 entre 1968 et 1985. Une Algérienne venue s'installer en France a moitié moins d'enfants que sa sœur demeurée dans son pays, et la fécondité de sa fille se rapproche de celle des Françaises d'origine. Cette évolution rappelle celle des Italiennes, des Espagnoles ou des Juives d'Afrique du Nord dont la fécondité s'est peu à peu alignée sur celle des Françaises. Ce constat témoigne d'une transformation des mœurs, d'une émancipation des femmes et d'une volonté des couples de planifier le nombre et la naissance de leurs enfants. On peut donc en déduire en quelque sorte une évolution patente des

³ L'intégration à la française, Rapport du Haut Comité à l'Intégration, 1993

mentalités. Un autre indicateur parlant est le niveau de scolarité atteint par les enfants d'immigrés et les emplois en sortie d'école, et en corollaire le taux de chômage, comparé à celui des Français. L'apparition d'une élite de la communauté considérée, dont le pourcentage est comparable en proportions à celui des étudiants français, traduit également un niveau d'intégration indéniable. L'exemple des Portugais semble à première vue contredire cette assertion. En effet, l'insertion professionnelle des enfants portugais peut être considérée comme réussie, dans la mesure où ils évitent le chômage. D'un autre côté, leur faible formation professionnelle risque de les cantonner dans un « ghetto professionnel », et constituer un frein à leur intégration.

Globalement, l'observation de la convergence des comportements permet de constater une assimilation progressive des populations immigrées. Toutefois, un autre critère important consiste à mesurer la focalisation de l'attention de la population sur la communauté, ayant rapport notamment avec la xénophobie latente ou l'amalgame fait par la population française entre cette communauté et la délinquance ou l'insécurité. Cette focalisation est bien évidemment proportionnelle à la divergence comportementale des communautés immigrées. Comme les Italiens au début du siècle, les Algériens concentrent aujourd'hui l'attention de la population, désignés comme les auteurs de trouble et la cause de tous les maux de la société, ce qui montre le caractère encore inachevé de l'intégration de cette nationalité immigrée.

2.3 – L'intégration à la française

Une analyse comparative des différentes sociétés industrialisées révèle la capacité de chacune de ces sociétés développées à imposer, indépendamment de la spécificité de la culture immigrée, sa propre vision du rapport interethnique, et la solution d'assimilation ou de ségrégation qui lui convient. Il existe en quelque sorte dans chaque nation postindustrielle un inconscient collectif spécifique qui décide de sa vision de l'étranger et, finalement, de son destin. Seule de toutes les démocraties occidentales, la France est engagée dans un processus d'assimilation de tous ses groupes immigrés ou minoritaires, indépendamment de leur apparence physique ou de leur origine religieuse, même si l'absorption des populations maghrébines se fait plus lentement que les autres, et dans la douleur. L'universalisme français, hérité de la révolution, est à peu près intact dans les comportements inconscients. En Allemagne, en Angleterre ou même aux Etats-Unis prédominent au contraire des conceptions « différentialistes ». Le monde anglo-saxon se fixe de préférence sur une caractéristique

extérieure, la couleur de la peau, l'Allemagne sur une caractéristique intérieure, la croyance religieuse.

Dans l'Hexagone, l'assimilation des immigrés découle logiquement du postulat universaliste, l'hypothèse d'une essence commune et universelle. Chacun est semblable à tous, présupposé qui peut finalement engendrer une inquiétude symétrique, quoique moins intense, de celle qui hante les pays « différentialistes ». En système non égalitaire, chacun a peur d'être isolé parce que différent de tous ; en système égalitaire, chacun craint d'être inexistant parce que dissous dans une masse indifférenciée, ce qui explique en France une recherche inlassable par l'individu de traits distinctifs, susceptibles de l'individualiser. La logique de l'universalisme français permet de comprendre la très réelle diversité de la France, qu'il s'agisse de mœurs régionales ou individuelles. Les mille petites différences (habitat, nourriture, couleur de la peau, croyance religieuse...) sont perçues comme secondaires et n'affectent en rien la croyance en l'universalité de l'homme. A l'opposé, dans le monde anglo-saxon, toute différence concrète semble engendrer un réflexe de peur, et doit être strictement cataloguée pour être observée. Témoin ce refus typiquement américain du film étranger qui doit être « re-tourné » selon les normes locales pour être présenté à une population qui s'inquiète de la moindre différence culturelle objective. De même, les Etats-Unis n'arrivent pas à se débarrasser, malgré l'immensité de leurs efforts conscients, d'une représentation a priori du Noir comme homme différent. Les sociétés anglo-saxonnes ressentent le besoin d'identifier leurs différences avec les immigrés, ce qui conduit à classer les communautés et à les catégoriser.

L'inter-mariage illustre bien cette opposition entre les approches de ces deux sociétés. L'universalisme de type français, par sa capacité à ignorer certaines différences de mœurs objectives, autorise des aventures individuelles associant un conjoint français et un conjoint immigré. Les sociétés différentialistes exigent au contraire une assimilation culturelle et mentale précédant l'inter-mariage, et aboutissent en réalité à repousser la fusion dans la population d'accueil du groupe immigré à la deuxième ou à la troisième génération.

On aurait toutefois tort de dériver de cette constatation une vision idyllique d'une intégration à la française facile et indolore. Tous les sondages d'opinion concordent pour révéler une formidable agressivité de la population française vis à vis du groupe maghrébin. Reste que les mariages mixtes sont une réalité. Il y a là une contradiction apparente tout à fait caractéristique de l'universalisme individualiste, hostile au groupe différent par les mœurs,

mais incapable de percevoir l'individu issu de ce groupe comme réellement porteur de sa culture d'origine, dès lors qu'il manifeste son désir d'entrer dans la société française.

Marceau Long, président du Haut Conseil à l'Intégration, défend avec ferveur le modèle français et veut faire triompher le principe de l'universalité de l'homme : « le Haut Conseil à l'Intégration a défini l'intégration comme un processus spécifique ; il a préconisé que la France maintienne une logique de l'égalité des personnes qui s'inscrit dans son histoire, dans ses principes, dans son génie propre et va plus loin, nous semble-t-il, dans l'épanouissement des droits de la personne que la reconnaissance des droits des communautés minoritaires, dont nous ne sous-estimons pas la valeur et la nécessité en bien d'autres régions de l'Europe. »

2.4 – Analyse de quelques intégrations

2.41 – Les immigrés italiens

L'immigration italienne est une des plus anciennes de France. Dès le milieu du XIX^{ème} siècle, la France comptait dans les régions frontalières de l'Italie plus de 63 000 ressortissants. Quarante ans après, ce nombre était de 285 000 puis est passé à 330 000 en 1901. La ville de Marseille et sa périphérie étaient le principal point de chute. Elles comptaient en 1896, 130000 Italiens sur les 296 000 qui séjournèrent en France. En 1914, 20% de la population marseillaise, plus les naturalisations, est d'origine italienne, ainsi que 50% des ouvriers. Cependant la présence de tous ces étrangers sur le sol français fait naître un sentiment de peur. Le point culminant de cette xénophobie ambiante est la tuerie d'Aigues-Mortes en août 1893. La crise des années 1880 a entraîné tout d'abord des troubles et affrontements quotidiens dans la rue et sur les lieux de travail. C'est dans ce climat qu'éclate une dispute entre un Français et un immigrant italien. Celui-ci frappe le Français qui tombe ; la rumeur populaire fait le reste et une « chasse à l'homme » s'ensuit qui dure jusqu'au lendemain. Ces événements seront la cause de huit morts et cinquante blessés selon les chiffres officiels (cinquante morts et cent cinquante blessés d'après le *Times*), pour la grande majorité des Italiens. Entre 1901 et 1914, l'immigration italienne s'oriente vers trois nouvelles régions : la Lorraine pour la sidérurgie et les mines ; le Nord pour l'industrie du textile et minière, les départements du Sud-Ouest pour l'agriculture.

L'immigration italienne ne s'arrêta pas en 1914. L'Italie subit en effet des crises économiques industrielles et agricoles en 1920 qui poussèrent les Italiens à chercher du travail

en France. Une troisième vague d'immigrés, politiques cette fois, eut lieu à partir de 1922, les Italiens fuyant le gouvernement de Mussolini.

L'Italie fut donc pour la France une source d'hommes continue dont beaucoup se sont complètement assimilés. Malgré de nombreuses difficultés initiales, (conditions de travail, intégration, xénophobie, problèmes politiques), cette population s'est aujourd'hui fondue dans la population française.

2.42 – Les immigrés polonais

Avant 1914, quelques milliers de polonais viennent s'établir en France, en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais pour y effectuer des travaux agricoles. A ces travailleurs saisonniers viennent s'ajouter les mineurs d'origine polonaise en provenance de Westphalie (Allemagne). Après la première guerre mondiale, la France, manquant cruellement de bras, fait appel à la main d'œuvre polonaise. Une convention d'émigration est signée entre les deux pays le 3 septembre 1919 afin d'organiser la venue de ces travailleurs. Ceux-ci seront acheminés par trains entiers vers le Nord et le Pas-de-Calais, mais aussi dans les régions industrielles de Lorraine et de la Loire. Leur arrivée est massive et très marquée. Entre 1925 et 1938, 300 000 Polonais viennent s'installer. On en compte 45 700 en 1921, 309 312 en 1926, puis 507 800 en 1931 dont 37 % dans les mines, 17 % dans la métallurgie, et 18 % dans l'agriculture. Ils constituèrent jusqu'au tiers des effectifs du bassin minier.

A l'origine, comme pour la plupart des populations immigrées, le séjour des travailleurs polonais ne devait être que temporaire : ils avaient la ferme intention de repartir après avoir ramassé quelques économies en France. Les parents viennent souvent d'abord seuls, laissant leurs enfants avec leurs grands-parents en Pologne. Très vite, la communauté polonaise s'organise. La vie associative est intense dans de nombreux domaines tels que la musique, la culture ou le sport. Des écoles polonaises voient le jour. La plupart de ces activités sont structurées et soutenues par la mission catholique polonaise. Dans la cellule familiale, la femme s'occupe avant tout des enfants, mais le salaire de l'homme n'est pas toujours suffisant et contraint souvent la femme à des travaux saisonniers (à la ferme ou au criblage de la mine). Par la suite, les jeunes filles seront embauchées dans les filatures et cotonneries. En 1945, seuls 70 000 Polonais retourneront dans leur pays : les liens se sont tissés, leur vie s'est installée dans la région et tout rompre pour repartir une nouvelle fois n'est guère envisageable.

Avant le second conflit mondial, les mariages étaient presque exclusivement des unions entre Polonais ; à partir de 1945, les mariages mixtes se multiplient et les enfants rejoignent les écoles françaises. On évalue désormais à 500 000 Polonais la population du Nord-Pas-de-Calais d'origine polonaise, soit un habitant sur huit. L'intégration réussie de cette communauté conduit à souvent la citer en exemple. Pourtant, après 1930, en pleine récession économique, la cohabitation avec la population française n'a pas été facile. Les discours démagogiques sur la concurrence des immigrés, la perte d'identité ou même le risque des maladies contagieuses attribuées aux étrangers se multiplient et obtiennent une large audience dans le milieu ouvrier. Les tensions xénophobes ne feront que s'accroître à cette période, accentuées par les grèves des « gueules noires » que les immigrés organisent pour montrer leur désaccord et l'injustice dont ils sont victimes. On parle à cette époque d'une impossible assimilation des Polonais.

2.43 – Les immigrés espagnols

La France connaît trois grandes vagues d'immigration espagnole, dès le début du XX^{ème} siècle. Tout d'abord dans les années 1920, les Espagnols migrent en France pour des raisons économiques. Ils fuient la misère de leur pays et viennent en France pour trouver du travail. A partir de 1939, période de guerre civile en Espagne, c'est une migration de réfugiés politiques qui s'opère, civils et militaires fuyant la dictature de Franco. En janvier et février 1939, 500 000 réfugiés viennent en France après la chute de la Catalogne. Les femmes, les enfants et les invalides sont accueillis, les valides sont renvoyés en Espagne. Enfin, la dernière vague est une immigration économique à partir des années 1960. Les immigrés s'installent, travaillent et vivent en France mais ont du mal à se faire une place dans la société. Les trois-quarts se sont installés dans le sud et sont agriculteurs ; un quart sont des ouvriers de l'industrie dans la capitale ou les alentours. Leurs conditions de travail sont très difficiles, les ouvriers français les perçoivent comme des concurrents donc sont hostiles envers eux. La solitude et le déracinement entraînent également des difficultés familiales. Les immigrés espagnols craignent d'être des victimes de tueries comparables à celle d'Aigues-Mortes qui avait affecté la communauté italienne. Ils craignent également le retour forcé au pays. C'est durant les grèves de 1936 que s'amorcent les premiers signes réels d'intégration. En effet, les immigrés ont pris une part importante dans le mouvement ouvrier français. Ils augmentent donc le nombre de grévistes et permettent aux ouvriers de mieux se faire entendre. Dès qu'ils

suivent les grèves et s'impliquent dans les conflits sociaux, ils s'intègrent mieux à la société française, prennent des repères et confiance en eux-mêmes.

2.44 – Les immigrés turcs

Au départ, c'est l'exode rural dû à la pauvreté des campagnes qui pousse des milliers d'hommes et de femmes vers les grandes villes turques de l'Ouest du pays, puis vers les capitales européennes. A partir de 1969, dix ans après l'Allemagne, la France fait venir une main d'œuvre turque pour les besoins de son économie. Ces travailleurs sont engagés sur la base de contrats passés par l'entremise de l'ONI (Office National d'Immigration), actuellement l'OMI (Office des Migrations Internationales). Ce processus s'interrompt en 1974, date de l'arrêt de l'immigration des travailleurs. Venus pour une réussite individuelle, la crise économique qui traverse l'Europe les contraint à remettre en question les échéances qu'ils s'étaient fixées antérieurement. Ils décident donc de prolonger leur séjour et font venir dès la deuxième moitié des années 1970, leurs épouses et leurs enfants. Ainsi, fort de la venue dans le cadre du regroupement familial d'une moyenne de 4 500 personnes chaque année (1991 : 5106 ; 1993 : 4589) et de la naissance d'environ 6 000 enfants par an sur le territoire français, le groupe migratoire turc a vu sa population augmenter. Cette population s'accroît toujours, les regroupements familiaux se poursuivant à l'occasion des mariages des jeunes grandis ou nés en France avec des époux ou des épouses venant de Turquie. Ces conjoints sont choisis avec ou sans le consentement des jeunes (92% pour les garçons et 98% pour les filles). Dans le cadre du regroupement familial, il faut également remarquer que l'on assiste à la venue d'épouses, mais aussi à la venue d'une forte proportion de gendres, issus parfois de la parentèle elle-même (environ 30% du regroupement familial).

Tous les indicateurs statistiques disponibles révèlent une situation absolument unique des Turcs en France, un enfermement communautaire que ne peut expliquer le caractère récent de leur immigration, amorcée entre 1968 et 1975. Il s'agit quantitativement de l'un des moins importants des groupes immigrés musulmans mais dont le rôle de stimulant à l'hostilité de la population d'accueil semble déjà disproportionné. Par sa pratique religieuse intense, par sa stricte endogamie communautaire, la population turque défie l'universalisme assimilateur de la population d'accueil. Au contraire de ses équivalents algérien, marocain ou tunisien, le système anthropologique turc n'apparaît ni brisé ni même entamé par l'environnement français. Au célibat prolongé des jeunes Algériennes ou même des Marocaines et Tunisiennes, premier pas vers la francisation des mœurs, correspond chez les femmes turques

de France un mariage bien contrôlé par les familles. L'exogamie turque est également insignifiante. En 1990, parmi les femmes de 20 à 24 ans vivant en couple, à peine 1,5 % des Turques avaient un conjoint français. Parmi les enfants nés de père turc cette même année, 4,2% seulement avaient une mère française. Ces chiffres sont identiques avec ceux de la communauté turque en Allemagne. Cette constatation tendrait à montrer une norme culturelle indépendante des sociétés d'accueil et l'existence d'une capacité autonome de résistance à l'assimilation. Toutefois, certains analystes expliquent ce comportement commun par le mouvement de diffusion du groupe turc (52% à la frontière allemande, 31% sur Paris, 17% sur le reste du territoire métropolitain). En effet, les immigrés turcs proviennent pour la plupart d'Allemagne et véhiculent inconsciemment les valeurs différentialistes du monde germanique, qui continuent de s'imposer à lui dans un environnement français. L'immigration turque porte en quelque sorte le différentialisme allemand à l'intérieur des frontières françaises. Par ailleurs, l'absence de pré-contact colonial avec la langue et les valeurs françaises assimilatrices favorise la confusion, retardant la prise de conscience de l'existence en France de normes culturelles distinctes de celles de l'Allemagne. Des liens persistants entre Turcs, à l'échelle européenne, contribuent également à la stabilité de l'enfermement communautaire dans l'Hexagone.

2.45 – Les immigrés portugais

La vague d'immigration portugaise date des années 1960. Actuellement, 600 000 personnes nées au Portugal vivent en France. Parmi eux, 130 000 jeunes constituent la deuxième génération. Très peu de parents sont à ce jour retournés dans leur pays.

Les valeurs fondamentales du Portugal – hiérarchie, valorisation du travail manuel et méfiance à l'égard de la vie intellectuelle – expliquent la plupart des spécificités du processus d'adaptation des immigrés portugais en France. Intégrés comme les Maghrébins dans la structure économique au niveau de la classe ouvrière, les Portugais admettent mieux la légitimité du principe de hiérarchie sociale. Ils acceptent leur condition d'ouvrier et restent dans l'ensemble à l'écart des organisations politiques et syndicales de gauche, au contraire des Italiens et Espagnols des générations précédentes qui, souvent issus de cultures locales égalitaires et laïques, toscanes ou andalouses, avaient marqué une forte prédisposition à rejoindre le parti communiste français. Les Portugais préfèrent pour leurs enfants des études courtes et les font entrer le plus rapidement possible dans la vie professionnelle. Le processus d'assimilation des Portugais reste typiquement français par sa rapidité. Le groupe n'attend

pas, comme aux Etats-Unis, son assimilation culturelle complète avant de passer au stade de l'inter-mariage. Dès la première génération, hommes et femmes venus du Portugal épousent des Français. Les immigrés portugais sont remarquables par leur faible taux de délinquance, parfois inférieur à celui des Français, cas rarissime d'une population déracinée manifestant moins de désarroi apparent que sa population d'accueil. Cette particularité s'explique sans doute par la persistance d'une mentalité catholique, qui implique l'acceptation de la discipline personnelle et sociale, et une stabilité familiale encadrant bien les enfants.

On ne doit cependant pas occulter les difficultés vécues par l'immigration portugaise jusqu'au milieu des années 1960. Les immigrés portugais de la décennie 1956/1966 n'avaient pas de réseaux solides et anciens d'implantation en France qui auraient facilité leur installation. Beaucoup d'entre eux vécurent dans des conditions très précaires : logements insalubres, parfois caves et surtout dans des bidonvilles, parfois avec des Espagnols et des Algériens. Ce n'est qu'à partir de 1964/1965 que l'administration s'est préoccupée de cette situation de précarité. La destruction des bidonvilles démarra véritablement à partir de 1966 et se heurta à de nombreuses réticences des habitants, hostiles aux relogements autoritaires organisés par l'administration. Une résistance ouverte s'organisa autour de la destruction du bidonville portugais de Massy en 1971, mouvement qui amena pour la première fois l'immigration portugaise au premier plan de la nouvelle question de l'immigration en France. A partir de cette date, le nombre d'associations s'accrut rapidement et contribua à atténuer le fort sentiment de perte d'identité dont souffre perpétuellement l'immigré. A ce titre, ces associations jouèrent paradoxalement un rôle moteur dans l'intégration des immigrés portugais.

2.46 – Les immigrés algériens

Dès 1905, plusieurs centaines de travailleurs algériens sont embauchés dans la région marseillaise. La main d'œuvre kabyle est utilisée pour remplacer les ouvriers italiens grévistes dans les raffineries et huileries de Marseille. Ils sont aussi employés comme dockers ou chauffeurs sur des navires, pour briser les grèves d'inscrits maritimes. A partir de Marseille s'effectue ensuite la montée vers les mines et industries de Paris, du Nord, et de Clermont-Ferrand. En 1913, on compte 30 000 Maghrébins. Pendant la première guerre mondiale, 132000 Maghrébins travaillent en remplacement des Français dans les fermes et les usines d'armement (250 000 soldats participeront également à l'effort de guerre dont 175 000 Algériens). L'Etat procède par réquisition en Algérie à ce type de recrutement. Avec la fin des

hostilités, le gouvernement rapatriera les 250 000 soldats et travailleurs coloniaux. En 1919, il ne reste plus que « quelques milliers d'Algériens », installés dans les régions industrielles, essentiellement dans la région parisienne. Mais dès 1920, l'immigration reprend et se développe jusqu'à la crise de 1930. Les causes sociales et politiques qui expliquent la migration de l'après-guerre sont doubles : la crise du système colonial en Algérie et les besoins de la France. Après une période d'accalmie, l'immigration algérienne reprend massivement dès 1945, pour la reconstruction de la France d'après guerre. Entre 1954 et 1962 (début et fin de la guerre d'Algérie), l'immigration double. Le recensement dénombre 211000 Algériens en 1954 et le ministère de l'intérieur en compte 436 000 en 1962. Paradoxalement, avec l'indépendance de l'Algérie, l'émigration de travailleurs algériens s'accroît et se transforme en une véritable hémorragie de l'Algérie vers la France. Au printemps 1965, le cap des 600 000 Algériens en France est atteint.

Les secteurs privilégiés d'emploi sont avant tout les travaux publics et le bâtiment à 32% et 38%, les industries mécaniques (20%), enfin la production des métaux (13%) et le charbonnage (6%). La structuration de l'immigration ouvrière algérienne s'organise autour de noyaux d'entreprises stables comme les charbonnages de France ou la Régie Renault.

Dès le début de l'immigration, il existe une matrice algérienne. Bien qu'insérés dans le cycle des autres immigrations étrangères, les immigrés algériens vivent à la marge du prolétariat européen. Ils s'accrochent à leurs traditions culinaires, religieuses et culturelles. De là l'importance des cafés-hôtels-restaurants comme cadres structurants de cette immigration. Cette matrice algérienne se différencie des associations traditionnelles par sa création ex nihilo et son existence officieuse mais pourtant bien réelle. Elle présente trois caractéristiques principales :

- elle facilite l'intégration des Kabyles dans le travail et la société, ce qui l'apparente aux autres immigrations où la tradition communautaire reste longtemps vivace (Espagnols, Italiens) ;
- elle maintient des liens étroits avec le pays, regroupe les émigrés par village ou par régions et construit des réseaux de solidarité ;
- elle fonctionne comme une contre-société qui produit ses référents culturels, son code moral et sa définition des interdits et du licite, elle fonctionne aussi comme une banque et prend appui sur un réseau de cafés-restaurants et d'hôtels qui formeront des points d'ancrage de l'émigration algérienne.

Cette matrice a constitué un important facteur d'intégration sociale et culturelle des Algériens en France, en même temps qu'elle a freiné ou empêché l'assimilation par la dissolution de ses membres dans la population française. Composant intégré mais différencié du mouvement ouvrier français, après la guerre, elle deviendra aussi le creuset où se forge une identité algérienne puis une conscience nationale.

Les jeunes d'origine maghrébine sont d'abord et avant tout des jeunes de France. Ils y sont nés ou ils y ont grandi avec des jeunes Français qui partagent les mêmes conditions de vie. Ils connaissent les mêmes difficultés : formation inadaptée, chômage, l'ennui, le mal des cités. Rappelons que le taux de chômage est dans certains quartiers dits difficiles cinq à six fois supérieur à la moyenne nationale. Les parents sont parfois analphabètes, leur autorité a été largement émoussée par leur position sociale ou l'absence de cette dernière. Ce qui inquiète l'opinion publique et les pouvoirs publics, c'est l'émergence sporadique et spectaculaire d'une violence collective parmi les jeunes de certaines banlieues.

Il n'en reste pas moins que l'intégration est une valeur réelle que traduisent la réussite, l'ascension sociale, les mariages mixtes... La conjoncture économique, défavorable depuis vingt ans, qui a pu réveiller des sentiments xénophobes et des difficultés sociales, ne semble pas pouvoir empêcher la progression de cette intégration des générations maghrébines.

2.47 – Les immigrés asiatiques

L'installation de travailleurs et de familles du Sud-Est asiatique – Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens et Chinois – n'a pas provoqué en France une tension comparable à celle relative à l'immigration chinoise et japonaise aux Etats-Unis entre 1850 et 1950. Comme les enfants issus de familles juives en cours d'assimilation, les fils et filles d'immigrés asiatiques se distinguent, en France comme aux Etats-Unis, par une facilité d'adaptation remarquable, combinant des performances scolaires élevées et une pénétration rapide des classes moyennes. En outre, si pour toutes les populations, y compris la population française, l'appartenance socioprofessionnelle des parents se révèle en général un déterminant majeur pour la réussite scolaire des enfants, les immigrés asiatiques sont la seule communauté où le critère ethnique parvient à effacer le critère de classe. Une enquête réalisée en 1978 dans les lycées et collèges constatait une proportion de 59% d'élèves dont la réussite était classée comme bonne ou excellente pour les Cambodgiens, Vietnamiens ou Laotiens, contre 28% pour les Algériens, 30% pour les Portugais, 32% pour les Français d'outre-mer et 38% pour les Africains. Si l'on s'intéresse aux appartenances socioprofessionnelles des parents plutôt

qu'à leur nationalité, on obtient des taux de 30% pour les enfants d'ouvriers spécialisés, de 36% pour ceux d'employés, de 44% pour ceux de cadres moyens et de 59% pour ceux de cadres supérieurs. Une structure familiale très forte, insistant sur l'importance de l'éducation, explique la bonne adaptation au système scolaire français.

Le nombre de mariages mixtes ne permet pas réellement d'évaluer le degré d'assimilation, par suite du taux d'acquisition de la nationalité française extrêmement élevé des immigrés du Sud-Est asiatique. Le recensement français de 1990 indique que 17,7% des femmes de 20-24 ans avaient pour conjoint un Français. Cette proportion est inférieure à celles des femmes portugaises (37,3%), algériennes (31,8%) ou d'Afrique noire (20,2%) mais supérieure à celles des femmes marocaines (13,9%), ou turques (1,5%). A cette date, pour 100 femmes asiatiques de 20-24 ans, 45 avaient déjà la nationalité française, alors que le pourcentage était de 34 pour les Portugaises, 29 pour les Algériennes, 17 pour les Africaines et 5 pour les Turques.

Le succès des enfants de ces immigrés ne doit cependant pas faire oublier les difficultés de la première génération installée en France. Le taux de chômage des hommes de nationalité vietnamienne, cambodgienne ou laotienne était de 21,3% en 1990, très proche de celui des Maghrébins qui atteignait alors 22%. Par ailleurs, l'indifférence constatée en France envers les immigrants de « race jaune » ne doit pas masquer une relative méfiance. Un sondage d'opinion de novembre 1992 révèle que le taux d'antipathie pour les Asiatiques est de 18%, alors qu'il est à cette date de 41% envers les Maghrébins, de 12% envers les Antillais et 19% envers les Juifs. Même s'il est faible, un certain niveau d'hostilité existe. La présence d'un quartier chinois dans le treizième arrondissement de Paris tend à s'opposer à l'individualisme égalitaire français, qui n'accepte pas la communautarisation des populations immigrées.

2.48 – Les immigrés d'Afrique noire

Il est impossible de globaliser les caractéristiques de l'intégration des immigrés d'Afrique noire tant les nationalités et les cultures sont différentes, qu'il s'agisse du niveau d'études moyen de chaque immigré, du statut de la femme, de la religion ou du mode de vie. En témoigne le tableau figurant en annexe 4, détaillant certains critères d'adaptation des Africains en France.

Par ailleurs, à l'intérieur d'une nationalité, il existe plusieurs ethnies, de telle sorte que les immigrés d'une nationalité donnée sont rarement représentatifs d'une quelconque

« moyenne nationale ». Dans son ouvrage⁴, Emmanuel Todd fait le distinguo entre deux types principaux d'immigration africaine, - l'une « patrilinéaire », l'autre « bilinéaire » - qui se différencient également par le niveau culturel. Maliens et Sénégalais sont dans une grande majorité des travailleurs manuels, peu qualifiés et souvent analphabètes. A contrario, les Africains provenant de pays entourant le golfe de Guinée arrivent très souvent en France comme étudiants : même quand ils doivent pour rester en France accepter un travail manuel, ils gardent un certain niveau culturel. Le tableau de l'annexe 4 montre que la proportion d'étudiants par groupe immigré est de 2% pour les Maliens et 6% pour les Sénégalais et Mauritanien, alors que pour la plupart des immigrations provenant du golfe de Guinée, à l'exception des Guinéens et Zaïrois, elle varie entre 18 et 30%.

Le niveau culturel est fortement lié avec le système de parenté. Le Mali et le Sénégal présentent chacun la caractéristique d'attribuer à la femme un statut assez bas, ce qui constitue incontestablement un frein au développement et à l'alphabétisation. A l'opposé, dans les pays de l'Afrique bilinéaire attribuant à la femme un statut plus élevé, les mères contribuent à l'éducation de leurs enfants et favorisent par conséquent l'augmentation du nombre d'individus capables de faire des études supérieures.

L'analyse des indices de fécondité tend à conforter la thèse de la division en groupes à dominante patrilinéaire et bilinéaire. Les immigrés originaires de l'Afrique patrilinéaire sont caractérisés par des indices de fécondité très élevés : 10,7 pour les Mauritanien, 10,3 pour les Maliennes et 6,9 pour les Sénégalaises. Ces indices, bien que non strictement comparables, apparaissent largement supérieurs à ceux des autres nationalités (2,6 à 3,9), qui tendent à démontrer une adaptation relativement rapide aux comportements français. Seules les Guinéennes (8,9) et les Zaïroises (6,2), ressortissantes de l'Afrique bilinéaire, font exception et révèlent une absence d'adaptation patente. Le fort taux de fécondité de ces dernières s'explique probablement par la faible proportion d'étudiants dans ces deux groupes d'immigrés. Les Ivoirien, bien que présentant une proportion d'étudiants élevée dans le groupe, font également exception avec un taux de fécondité à 4,9. Emmanuel Todd explique que cette différence est vraisemblablement liée au caractère fortement matrilineaire du groupe.

De même, le taux d'exogamie correspond à cette division fondée sur la structure familiale. Les groupes patrilinéaires présentent un faible taux d'exogamie, ce dernier étant beaucoup plus fort pour les groupes à caractère bilinéaire. Lorsque des Noirs ont un certain

⁴ *Le destin des immigrés*, 1994

niveau d'études et n'adhèrent plus aux valeurs polygames de leurs sociétés d'origine, ils épousent des Françaises à un taux comparable à celui d'immigrés de première génération. A titre d'exemple, le taux moyen de naissances mixtes pour les Noirs Africains autres que Maliens, Sénégalais et Mauritaniens était de 16,7% en 1990, alors que pour les Algériens, population arrivée plus tôt, il était de 16 à 17% en 1989. Le taux de naissances mixtes portugais s'élevait en 1990 à 27%.

Deux pays extrêmes illustrent la diversité des degrés d'intégration de la population Noire Africaine en France : d'un côté, les Maliens avec une dominante de travailleurs manuels, restés analphabètes et polygames, et un indice de fécondité de 10,3 enfants par femme ; de l'autre, les Camerounais, en majorité employés ou cadres, monogames et présentant un fort taux d'exogamie, avec un indice de fécondité à 2,6.

III – DES FACTEURS D'INTEGRATION

En terme de politique d'intégration, le dogmatisme n'est pas de mise et doit en revanche céder la place à un réel pragmatisme. En effet, l'incontestable diversité des situations, des contextes, des paramètres culturels correspondant aux différentes ethnies immigrées ainsi qu'à des périodes d'immigration disparates, ne permettent pas de résoudre les difficultés d'intégration par une recette miracle. Celle-ci n'existe pas. En revanche, le processus d'intégration peut très certainement être amélioré, accéléré et amplifié. Les solutions résident dans l'analyse de l'histoire, des expériences vécues ainsi que des difficultés actuelles. L'étude de l'assimilation de diverses communautés, faite au paragraphe précédent, met en évidence un certain nombre de facteurs influents dans leur intégration. Ainsi, le temps, l'école, le logement, les aspects socio-culturels, l'emploi, sont autant de paramètres déterminants. Examinons plus en détail leur influence :

3.1 – Le temps

Contrairement à ce qu'affirme Jean Faber⁵, le temps joue un rôle dans l'intégration des immigrés. Effectivement, l'intégration de la population maghrébine est aujourd'hui largement inachevée. Mais combien de temps a-t-il fallu pour intégrer les immigrés italiens, dont on peut

considérer qu'ils se sont complètement fondus dans la société française ? Pourtant, leur assimilation n'a pas été facile et a soulevé de nombreuses réactions de xénophobie au sein de la population française. On ne peut pas nier que la proximité culturelle entre Italiens et Français soit plus accentuée qu'entre Maghrébins ou Africains, et Français. Néanmoins, il existe des signes manifestes de début d'intégration pour la population maghrébine, comme l'augmentation du nombre de mariages mixtes, une proportion croissante du nombre d'étudiants ayant accès aux niveaux supérieurs, ainsi que l'apparition de célébrités maghrébines dans le domaine des médias, du spectacle et des arts. Le changement d'image d'une population, quelle qu'elle soit, n'est pas immédiat et nécessite une durée certaine. Le temps n'est certes pas un facteur d'intégration suffisant mais son action ne peut être niée. « En prenant les chiffres de 1975, on retrouve la chronologie de l'immigration en examinant la proportion de ceux qui, se mariant en France, épousent des françaises : 80% des mariages mixtes pour les Italiens, 66% pour les Espagnols, 27-28% pour les Portugais et les Algériens, 14% pour les Marocains. Quant on sait tout ce qu'un mariage met en jeu comme données sociologiques, on peut voir dans ces chiffres une quasi loi physique que toutes les idées xénophobes ne parviendront pas à changer et qui n'est autre que l'œuvre du temps. » (*Le creuset français*, p199)

Malheureusement, le temps est un facteur sur lequel il est impossible d'influer directement. On peut simplement tenter d'accélérer le processus d'intégration, en jouant sur d'autres facteurs.

3.2 – L'école : vecteur essentiel

L'école constitue l'outil majeur d'intégration des différentes populations immigrées, pour autant que cet outil soit utilisé convenablement. Par les études, les enfants d'immigrés s'insèrent dans la société et s'assimilent. L'école offre à la fois la possibilité d'une mobilité sociale ascendante et d'une intégration culturelle réussie. Parfois, elle est l'objet d'investissements familiaux importants. Les immigrés y voient en général le principal vecteur de leur intégration. Les comparaisons faites entre nationalités montrent que les taux de scolarisation des étrangers sont plus élevés, notamment chez les Maghrébins. Les jeunes Portugais font des études plus courtes et obtiennent des diplômes inférieurs ; leurs familles investissent moins dans la scolarité des enfants, jugeant qu'un retard justifie l'arrêt des études.

⁵ *Les indésirables* : page 72

Au contraire, les Maghrébins obtiennent des diplômes plus élevés malgré les difficultés. Comme chez les Français, leurs familles utilisent les redoublements afin d'éviter les mauvaises orientations, notamment pour les garçons. L'école, plus que l'habitat, joue un rôle central dans l'apparition de la ségrégation. Les familles immigrées et les familles pauvres ont plus d'enfants qui viennent grossir les effectifs. Les classes moyennes désertent petit à petit les quartiers pour protéger leur progéniture de ce qu'elles pensent être une baisse de niveau et plus sûrement une détérioration de la vie scolaire. Il en est souvent de même pour les familles immigrées dont les enfants réussissent bien. C'est ainsi qu'augmente la concentration d'enfants immigrés en situation d'échec. Facilement identifiables, ils sont rendus responsables de la dégradation de la cité et de son image.

La mobilisation familiale et l'importance accordée à la réussite scolaire sont les facteurs du succès, bien avant la proximité culturelle : beaucoup d'études ont montré que, pour une même catégorie sociale, la réussite scolaire des enfants immigrés est souvent supérieure à celle des nationaux. Enfin, la solidité de la culture familiale et le maintien d'une forte intégration de la culture d'origine favorisent la réussite, alors que la déstructuration culturelle et familiale due à l'immigration crée un handicap important.

Malgré le nombre important d'échecs, l'école joue tout de même un rôle d'acculturation pour les jeunes immigrés comme pour les jeunes Français. Elle le joue indirectement en provoquant un investissement familial, et un alignement sur les pratiques des Français en matière de stratégies scolaires. Elle le joue directement par l'apprentissage de la langue, de l'histoire et de la culture française imposé aux élèves jusqu'à seize ans. Enfin, elle favorise le mélange des populations par la création de liens d'amitié, de camaraderie ou plus simplement par la vie de groupe. Les élèves rejetés par le système scolaire et qui connaissent de sérieuses difficultés d'insertion professionnelle n'en ont pas moins été profondément socialisés à la culture majoritaire du pays.

3.3 – La langue

Si la première génération d'immigrés en France réussit à s'intégrer, économiquement, professionnellement, socialement, les travailleurs qui la composent ne s'assimilent jamais complètement et restent marqués par leurs apprentissages initiaux dans leur pays d'accueil (en ce qui concerne la langue notamment). Ils parleront difficilement la langue du pays d'accueil et continueront dans la plupart des cas à parler leur langue d'origine dans le milieu familial,

même avec des enfants scolarisés. C'est dans le meilleurs des cas à la deuxième génération que se produit l'assimilation. Les premiers apprentissages de cette génération se font dans le pays d'accueil et ils sont fondamentaux pour l'intelligence et la personnalité ultérieures de l'individu, en particulier sur le plan culturel.

Quelle que soit l'époque considérée, lors de leur arrivée en France, les nouveaux immigrants arrivent avec leur langue, leurs traditions et des religions différentes. L'histoire montre que les langues que parlaient au départ les multiples communautés immigrées qui se sont installées en France depuis le Second Empire ont été progressivement abandonnées par leurs descendants, parfois dès la deuxième génération, le plus souvent à la troisième.

L'exemple de la langue est sans doute un des meilleurs indicateurs que l'on puisse trouver (car le plus objectif) pour rendre compte d'un début d'assimilation. La langue joue en effet un rôle fondamental, sur le plan individuel et collectif, dans l'existence et le renforcement du lien social dont elle est l'un des garants. Dans la vie humaine, à toutes les étapes de la formation et dès le plus jeune âge comme aux différents moments de la vie citoyenne, aussi bien au sein de la cellule familiale, du groupe, que dans toutes les situations, personnelles, professionnelles, civiques, culturelles, de la vie sociale, la langue joue le rôle indispensable assigné à ces multiples fonctions de communication.

L'intégration des immigrés passe donc par une connaissance approfondie de la langue du pays d'accueil. La première raison est la nécessité de la communication au sein du groupe, qui est l'une des garanties du bon fonctionnement d'une nation. Ensuite, le citoyen ne peut se tenir à l'écart des lois et règles qui régissent la société dont il fait partie car "nul n'est censé ignorer la loi". L'importance de l'Etat et de sa fonction d'enseignement apparaît donc ici essentielle. C'est ce qui permettra à Pierre Bourdieu d'écrire : « C'est dans le processus de constitution de l'Etat que se créent les conditions d'intégration d'un marché linguistique unifié et dominé par la langue officielle : obligatoire dans les occasions officielles et dans les espaces officiels (écoles, administrations publiques, institutions politiques, etc...). Cette langue d'Etat devient la norme théorique à laquelle toutes les pratiques linguistiques sont objectivement mesurées. ». L'Etat est l'organisation politique qui exerce sa loi sur un territoire au profit d'une population donnée. Si les enseignants, ou les institutions, prônent une reconnaissance des langues et des différences, toute intégration deviendra impossible. Le règne du droit à la différence pourrait avoir à long terme des conséquences désastreuses sur la cohésion de la société.

L'apprentissage d'une langue nationale ne remet pas systématiquement en question la reconnaissance des individus ou des groupes. En revanche, la recherche d'une bonne intégration permet au groupe de se faire reconnaître par l'ensemble et de conserver ses particularités ou ses coutumes. En témoigne la volonté des Polonais de la France du Nord de préserver leurs cultures et traditions, malgré une intégration excellente au cœur de la société française.

Mais la politique actuelle d'aide à l'insertion par les langues s'oppose à celle prônant la reconnaissance de toutes les différences, et va ainsi à l'encontre du but qu'elle se fixe. Seule la volonté de l'immigré de vouloir s'insérer, et donc d'adhérer à l'ensemble des institutions françaises, dont la langue, permettra une intégration efficace qui lui assurera une juste reconnaissance par l'ensemble de la société.

Le gouvernement britannique semble avoir pris conscience de ce facteur et veut exiger des nouveaux arrivants « qu'ils acceptent les valeurs sur lesquelles est fondée la citoyenneté » et veut rendre obligatoire la connaissance de l'anglais. Ces règles visant à éviter des situations d'exclusions ne pourraient-elles être envisagées en France ?

3.4 – Le milieu associatif

Le milieu associatif apparaît naturellement dès le début d'une immigration et traduit la volonté de préserver une identité communautaire, de maintenir une structure dans laquelle chacun puisse se reconnaître et garder un semblant de vie sociale. Il s'agit en quelque sorte d'une réaction défensive des populations plongées soudainement dans un milieu qu'ils ne comprennent pas, qui leur semble hostile (qui l'est réellement dans certains cas), et dont ils ne connaissent pas les règles. Ces associations présentent le double avantage de stabiliser ces populations immigrées déstructurées et de leur offrir un soutien, un milieu d'accueil qui leur permette de faire une transition progressive dans un monde inconnu donc inamical. L'exemple portugais illustre les résultats remarquables obtenus par ce biais. Les immigrants s'assimilent en réalité comme l'ont fait les Français. Ils s'installent dans les grandes villes, maintiennent des contacts fréquents avec le village ou la région d'origine et vivent très souvent dans de petits groupes réunis par des affinités ou des appartenances communes. Les associations auvergnates ou périgourdines ressemblent fort aux associations italiennes, espagnoles ou portugaises. Les communautés provinciales de la capitale fonctionnent largement comme les communautés d'immigrés. Si leur répartition dans les quartiers et leur

spécialisation professionnelle sont moins affirmées, c'est tout simplement parce que leur installation est plus ancienne. Il faut donc se garder d'interpréter la persistance d'une certaine vie communautaire immigrée comme un refus d'intégration ou un obstacle à l'assimilation.

Ces associations ne semblent en revanche pas fonctionner pour la population maghrébine. Christian Jelen⁶ affirme que : « L'atomisation des Maghrébins demeure la règle. Il n'y a pas plus de communauté maghrébine que d'unité du monde arabe ; les réussites ont été des aventures individuelles et familiales ; les solidarités et les fidélités n'ont jamais dépassé le cercle des relations privées. Dans l'histoire des communautés étrangères venues s'installer en France, c'est une situation sans précédent. » Une autre explication réside dans les luttes intestines entre les diverses associations très sectorielles, chacune cherchant à obtenir des subventions des pouvoirs publics par un discours misérabiliste justifiant leur existence, et n'ayant donc aucun intérêt à promouvoir l'intégration.

Pourtant une association, France Plus, créée en 1985 par Arezki Dahmani, qui prônait l'intégration par une adhésion aux valeurs de la République. Cette association a fait le tour de France en 1987 et 1988, et incitait les « Beurs » à s'inscrire sur les listes électorales, à voter et à se présenter aux élections municipales. « Jouer le jeu des institutions, répétait Dahmani, c'est le passage obligé pour être reconnu en tant que citoyen. » Cette association prônait le droit à la ressemblance, et provoqua le revirement de SOS Racisme (partisan ab initio du « droit à la différence »), dont le leader reconnaissait en 1987, dans l'émission « L'Heure de vérité », que : « l'intégration, c'est le refus de l'enfermement de chacun dans sa différence ».

Toutes les communautés immigrées, à l'exception de la communauté arabe, ont utilisé ces associations qui leur ont permis d'accélérer leur intégration dans une société qu'ils ne connaissaient pas et ne maîtrisaient pas, y compris les Français de province débarquant à Paris et se regroupant pour trouver un soutien moral dans un univers hostile. A l'image de cette association « France Plus », il faut favoriser la création et le développement de ces associations de quartiers, propice à la stabilité des communautés et à une intégration « en douceur » dans une société xénophobe et individualiste.

3.5 – Le logement

Des logements spécifiques ont été créés dans les années 1950-1960 pour les immigrés, les « foyers » de travailleurs migrants. Cette mesure a contribué à concentrer ces populations

⁶ *Ils feront de bons Français*, 1991

dont les revenus ne leur permettaient pas de trouver des logements dans d'autres zones que celles de la périphérie des grandes villes, entre autoroutes et usines, dans des copropriétés dégradées. Par ailleurs, ce regroupement, initié par une volonté politique, est accentué par une volonté bien naturelle de l'immigré de rejoindre ses compatriotes, désir renforcé encore par le refus des bailleurs et des administrations de laisser les immigrés accéder à d'autres logements, et par le refus des français « de souche » de résider dans ces zones. Tout s'enchaîne, la communauté vit alors entre elle, à part, et ne ressent plus le besoin de s'adapter. Dans cette zone d'exclusion, l'adresse elle-même devient alors un message d'alerte, pour l'employeur, le banquier, l'assureur, comme pour l'homme de la rue.

Malgré tout, on ne peut pas dire qu'il existe des ghettos en France, si l'on entend par ghetto un quartier homogène, peuplé d'une ethnie ou d'une nationalité particulière. Jusqu'à présent, la politique du logement en a enrayé la constitution. Défavorisées, les populations immigrées ont eu accès aux HLM et les organismes logeurs pratiquent discrètement une répartition par nationalité, afin d'éviter des regroupements trop importants. Bien souvent, les concentrations fortes dans certaines tours sont dues à la taille des logements : pour des raisons d'économies, les grands appartements ont été réunis dans un même bâtiment. Mais dans l'ensemble, les cités sont restées diversifiées et hétérogènes. Il est rare qu'un quartier compte plus de 50% d'étrangers. En France, à la différence de la Grande-Bretagne, par exemple, les immigrés sont largement mélangés à la population autochtone. Il n'en reste pas moins que l'addition des problèmes sociaux et de la forte présence immigrée marque les quartiers et en font des ghettos aux yeux de leurs habitants et des populations environnantes. La présence immigrée est rendue responsable de toutes les dégradations et de l'insécurité ambiante.

Des initiatives tentent de réhabiliter ces « zones d'exclusion », par des rénovations et des reconstructions. Toutefois, on peut repeindre, semer du gazon, rénover à outrance : tant que l'image sociale de l'immigré ne sera pas améliorée, ces mesures resteront vaines. Par ailleurs, un des objectifs affichés par les actions publiques est de casser l'ensemble de ce cycle infernal d'assignation à résidence et clame la mixité sociale. Celle-ci est une gageure et n'a pas de réalité fondée. Qui se ressemble s'assemble. Un quartier présente un caractère populaire, étudiant, riche, bourgeois ou mal famé. L'urbanisme de l'ancien régime (riches au premier étage, bourgeois au second et domestiques au-delà), qui substituait une ségrégation par étages à une ségrégation par zones, ne contredit pas cette loi : les distances sociales étaient si bien ancrées que même la proximité physique ne pouvait créer aucun échange. Nous ne

parviendrons donc jamais à faire cohabiter dans un même immeuble jeunes Beurs, mères en Boubou, bourgeoises en bleu marine, nouveaux riches et autres catégories sociales.

Le seul objectif qui puisse être affiché consiste donc à supprimer à terme le qualificatif « d'immigré » accolé à un quartier, de telle sorte qu'un immigré puisse choisir de ne pas y habiter, de le quitter quand bon lui semble, et qu'y résider n'entraîne pour lui aucune conséquence sociale découlant automatiquement de son adresse (refus d'embauche, condamnation aux études courtes...).

Pour parvenir à cet objectif, il est illusoire de vouloir répartir les populations d'immigrés selon des quotas définis et de contraindre les habitants à résider contre leur gré dans des zones qui ne voudront pas les accueillir. En revanche, il est possible de structurer les flux migratoires, par une politique active de visas et d'autorisations de travail, et sur cette base, d'avoir une idée des points d'installation des nouveaux arrivants. Plutôt que de subir les migrations et de laisser faire, il faut orienter nos infrastructures en vue de limiter et réduire les phénomènes de cantonnement. La connaissance de ceux qui arrivent, grâce à une politique d'accueil globale, permet tout à fait de tirer quelques conclusions utiles (taille des familles, enfants d'âge scolaire, compétences professionnelles...) à cette fin.

Parallèlement, il ne s'agit pas de raser les quartiers concernés existants, mais de leur ôter leur spécificité « immigrés ». Des mesures dans ce sens existent ici ou là mais il manque probablement une cohérence d'ensemble, entre le tissu associatif, la politique d'emploi, l'installation d'entreprises et une politique volontariste d'installations publiques.

3.6 – Les crises : accélérateurs d'intégration

Paradoxalement, l'histoire montre que les crises sont un accélérateur de l'intégration des différentes communautés au sein de la population française. Cet aspect est en particulier analysé par Gérard Noiriel dans « Le creuset français ». Ce dernier fait la comparaison entre trois périodes de crises : les années 1880 dont le point culminant sera d'affaire Dreyfus, la crise mondiale des années 1930 et récemment les années 1980. L'étude est en particulier menée grâce aux recensements de 1931, 1936, 1975 et 1982, l'absence de données pour les années 1880 ne permettant pas d'examiner de façon détaillée la première crise. Il montre à travers les différentes données statistiques que : « les crises entraînent à chaque fois une prise de conscience irréversible de l'implantation des nouveaux venus [...] ; avec l'augmentation du nombre des femmes et des enfants, l'enracinement est à l'origine d'une nouvelle visibilité

dans l'entreprise, dans le quartier, à l'école, à l'hôpital...[...]; au point de vue professionnel, la stabilisation tend à rapprocher les travailleurs immigrés des normes nationales. On a là l'une des principales clés pour comprendre l'autre grande constance des périodes de crise : la xénophobie exacerbée dont sont victimes les étrangers. »

Le début d'une crise se caractérise dès le début par une stabilisation de la population étrangère, liée à une augmentation des naturalisations et à une diminution de l'immigration clandestine. En corollaire, on constate un vieillissement de la population étrangère entre le début et la fin de la crise. Par ailleurs, les effets d'une crise touchent généralement plus le secteur industriel que le secteur tertiaire. Les ouvriers étrangers étant majoritaires dans le secteur industriel, le chômage concerne plus cette population que les Français et pousse les premiers à se tourner vers le tertiaire, ce qui tend à diminuer l'écart entre les deux populations. Une autre conséquence du vieillissement de la population étrangère et de l'augmentation du nombre des « improductifs » est l'accroissement de la visibilité de ces immigrés aux yeux de la population française, d'où une croissance inéluctable de la xénophobie locale. La reconversion des étrangers dans d'autres secteurs de l'emploi conduit également à une certaine concurrence avec les Français qui les identifient à des « voleurs d'emploi » et accentue encore le sentiment de haine envers l'immigré. Paradoxalement, ce racisme, souvent traduit dans des manifestations violentes, poussera certaines communautés comme les Italiens à accélérer leur assimilation, voire à changer de nom et leur apparence pour se fondre dans le pays et échapper à la violence. Il provoquera aussi dans certains cas le départ de la population immigrée. En 1892, à Docourt (Pas-de-Calais), les Belges seront les victimes de violences xénophobes intenses. Représentant 75% de la main d'œuvre employée dans les mines locales, ils feront l'objet d'une mobilisation collective de la population française pour obtenir leur départ. De multiples exemples illustrent la concomitance des crises et un accroissement patent de la xénophobie ambiante.

Aujourd'hui, selon un sondage révélé par *Le Figaro* (Célilia Gabizon, 18 mars 2002), 89% des sondés parmi les 15-25 ans estiment que les Maghrébins seraient les premières victimes du racisme. « Les trois-quarts sont persuadés qu'ils vivront ensemble mais avec de fortes tensions. » Peut-on espérer que la crise actuelle accélèrera l'intégration de cette population immigrée, alors que le pouvoir politique et les médias prônent et revendiquent le droit à la différence, a priori antinomique avec l'assimilation ?

3.7 – L’emploi

L’intégration des immigrés à la nation suppose que la société française leur permette une certaine mobilité sociale et la possibilité de connaître une ascension sur ce plan. Les rares études statistiques sur ce sujet illustrent la réalité de ce processus. Au début des années 1950, une enquête sur les Polonais et les Italiens montre qu’en moyenne les enfants d’immigrés ont connu une trajectoire plutôt ascendante par rapport à leurs parents. La moitié des ouvriers italiens de la Seine se sont détournés des métiers manuels. De même, 50% des fils d’ouvriers agricoles polonais de l’Aisne ont une qualification supérieure à celle de leur père.

Une autre enquête, effectuée par l’INSEE (Borkowski, 1990), prouve que les capacités républicaines d’intégration des immigrés sont effectivement une réalité. Après dix-huit ans de présence en France, dès la première génération, les immigrés sont deux fois plus nombreux que leurs parents à avoir rejoint les rangs des cols blancs. Les enfants d’immigrés sont employés ou cadres pour 54% d’entre eux, alors que leur pères sont ouvriers dans plus d’un cas sur deux. Bien sûr, il faut également tenir compte de la translation générale des emplois vers le secteur tertiaire (où l’on trouve aussi beaucoup d’emplois déqualifiés, dans les grandes surfaces notamment) ; néanmoins la mobilité sociale apparaît comparable à celle des français « de souche », à milieu social égal. Cette enquête révèle aussi que la deuxième génération maghrébine a bénéficié d’une promotion sociale dans plus d’un cas sur deux et que les situations d’échec sont les plus fréquentes chez les enfants des familles originaires d’Europe de l’Est, particulièrement nombreux dans les zones sinistrées du Nord et de l’Est de la France.

D’une manière générale, ces deux études tendent à montrer que la réussite sociale est plus déterminée par le lieu géographique et le domaine professionnel où les immigrants se sont intégrés, que par la nationalité d’origine. Le milieu d’intégration est donc décisif pour l’ascension sociale.

Conclusion

L’intégration des populations issues de l’immigration est, comme en toute période de crise, une des préoccupations des français. L’opinion publique, après s’être focalisée au début du siècle sur les Belges et les Italiens, porte aujourd’hui son agressivité et sa xénophobie sur la communauté maghrébine, pointant le doigt sur son impossible intégration. Pourtant des indices réels existent, comme l’augmentation du nombre de mariages mixtes, et attestent que

le processus d'intégration de cette population est largement amorcé, même s'il s'avère plus lent que celui de la communauté portugaise.

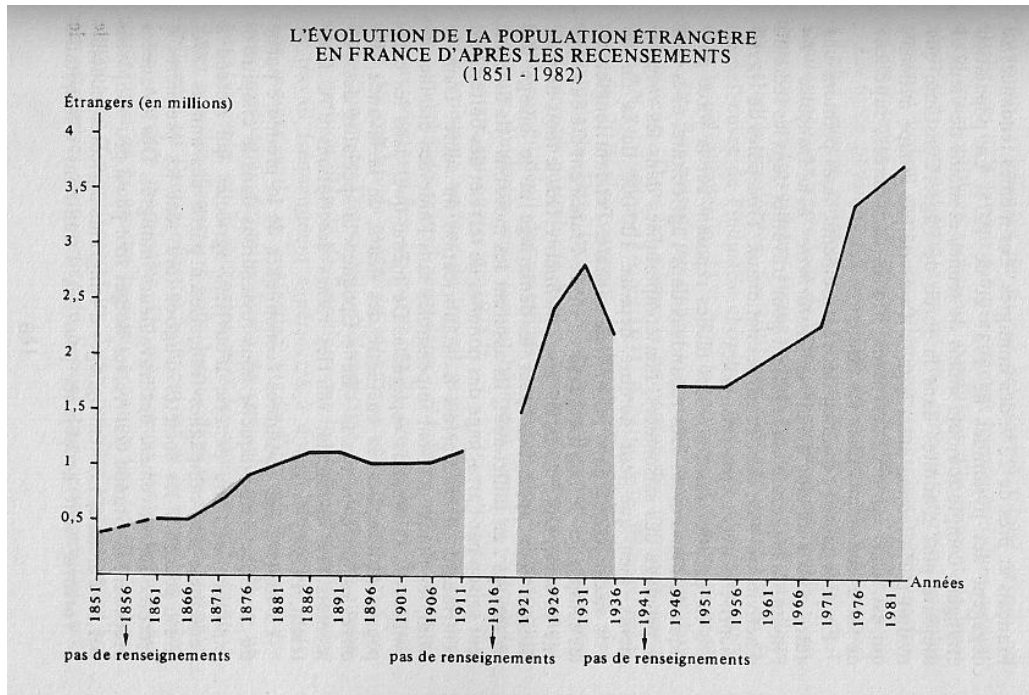
On peut aujourd'hui s'interroger sur l'idéologie du droit à la différence, datant du début des années 1980, et sur les bénéfices obtenus, face à des effets néfastes patents. Cette idéologie a de facto aggravé les souffrances des immigrés en leur masquant la réalité de leur destin et en augmentant simultanément le sentiment d'insécurité des milieux populaires français. L'incapacité à affirmer que la France existe et que le destin des immigrés ne peut être qu'un alignement sur les mœurs majoritaires, stimule l'anxiété de la population d'accueil et constitue un handicap sérieux pour la progression de l'intégration. Les élites doivent donc prôner non pas le droit à la différence mais plutôt le « droit à la ressemblance », comme le revendique à juste titre l'association « France plus ».

Dès lors, pourquoi vouloir abolir la notion d'assimilation et défendre la seule intégration ? Un regard sur les populations polonaises du Nord de la France illustre une parfaite assimilation mais n'ôte pas pour autant à cette communauté son identité culturelle et ses origines. Une assimilation plus ouverte permettrait sans aucun doute à tous les immigrés de s'orienter avec une efficacité maximale dans leur processus d'adaptation. Dans cette entreprise, le rôle du politique et de la politique d'immigration n'est pas à négliger et impose de coordonner les diverses actions entreprises, en jouant dans la mesure du possible sur tous les facteurs d'influences disponibles. La France va certainement connaître encore une progression importante de son immigration au XXI^{ème} siècle. Une absence de politique active et performante en terme d'intégration (ou assimilation !) risque d'induire une montée des tensions ethniques et une progression accentuée de la délinquance.

Dans son ouvrage⁷, J-C Barreau a énoncé des convictions qui ont contribué à passionner le débat : l'immigration est un mythe, la poussée migratoire restera forte dans les années à venir, l'immigration étant une continuation à l'échelle planétaire de l'exode rural ; sans une politique claire, intelligente et énergique des flux migratoires, l'intégration est vouée à l'échec ; la nation est le seul lieu possible de l'intégration.

⁷ *De l'immigration en général et de la nation française en particulier*, 1992.

ANNEXE 1



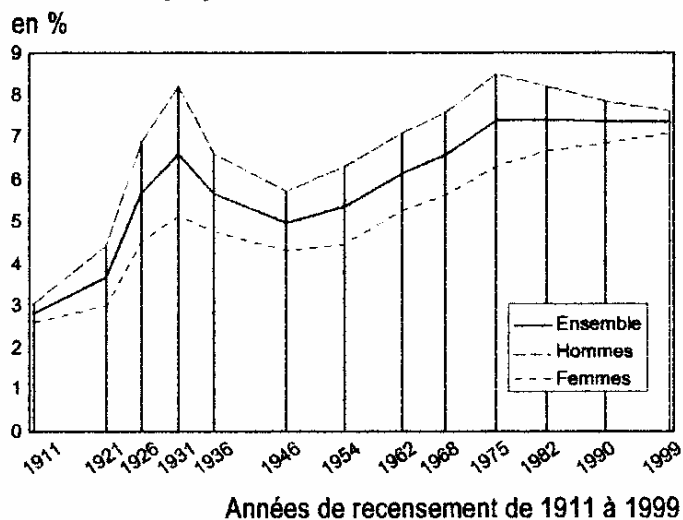
- Les immigrés dans l'ensemble de la population totale :

Année de recensement					Étrangers		Population totale
	en milliers	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	
1901	37.200	96,7	220	0,6	1050	2,7	38.450
1906	37.600	96,7	220	0,6	1050	2,7	38.840
1911	37.800	96,4	250	0,6	1160	3	39.190
1921	37.800	95,4	250	0,6	1530	4	38.800
1926	37.600	93,4	250	0,6	2410	6	40.230
1931	38.200	92,5	360	0,9	2710	6,6	41.220
1936	36.500	93,4	520	1,3	2200	5,3	41.180
1946	37.250	93,5	850	2,1	1740	4,4	39.850
1954	39.900	93,4	1070	2,5	1760	4,1	42.780-
1962	43.000	92,5	1283	2,8	2170	4,7	46.460
1968	45.710	92	1320	2,7	2620	5,3	49.650
1975	47.760	90,8	1390	2,7	3440	6,5	52.600
1982	49.170	90,6	1430	2,6	3680	6,8	54.280
1990	51.280	90,6	1770	3,1	3580	6,3	56.620

Source : Recensement (tableau extrait de "La connaissance de l'immigration et de l'intégration", Rapport du Haut Conseil à l'intégration, La Documentation Française, Paris, 1992)

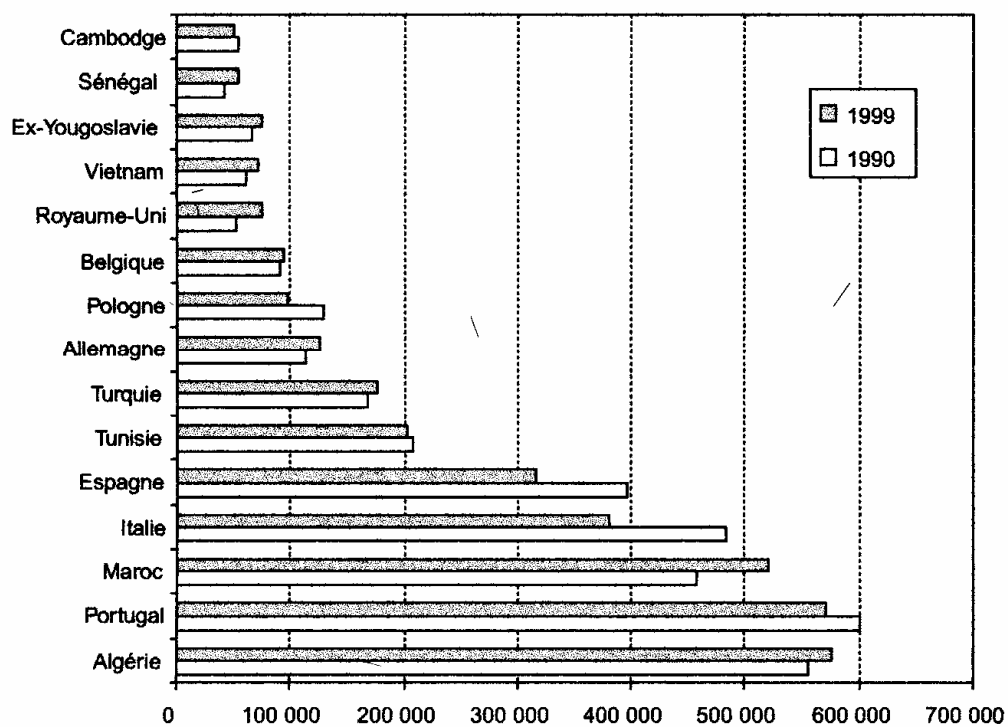
ANNEXE 2

① La part des immigrés dans l'ensemble de la population se stabilise



Source : Recensements de la population, Insee

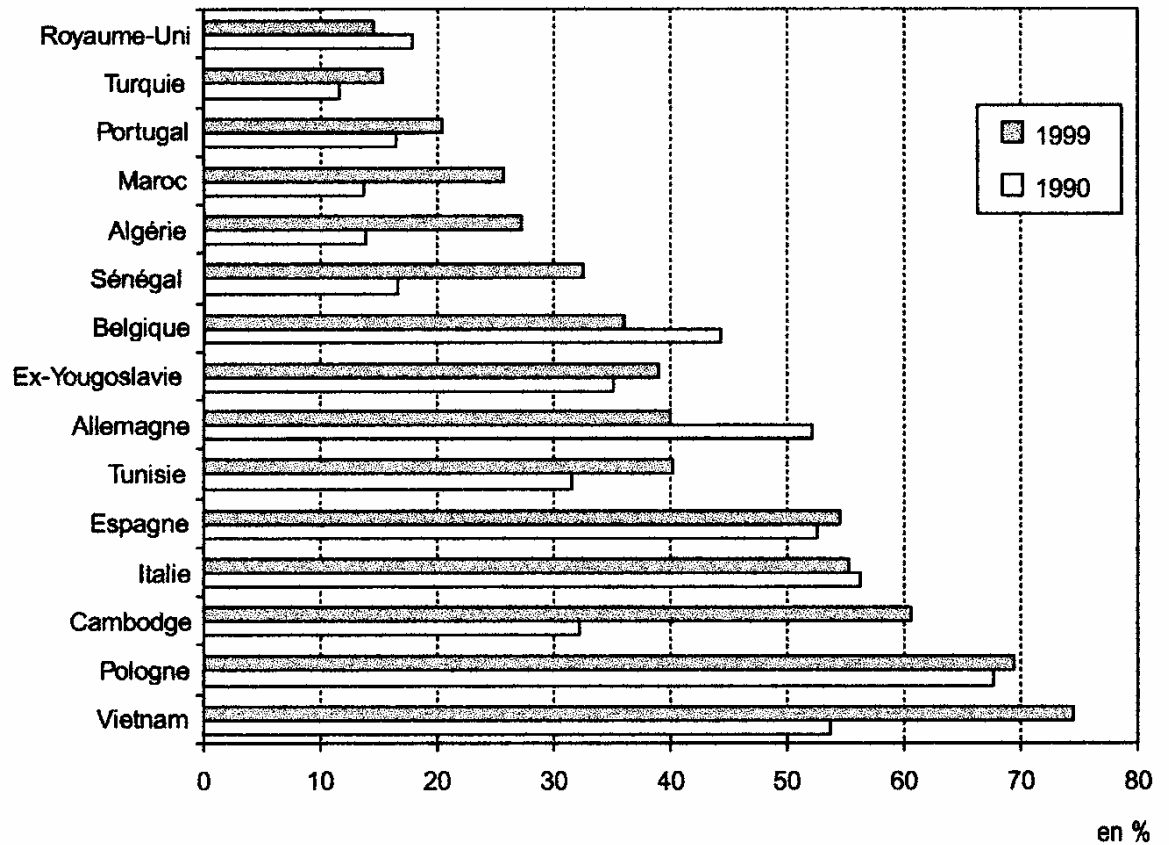
② Les immigrés selon leur pays de naissance en 1990 et 1999



Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

ANNEXE 3

Part de Français par acquisition selon le pays de naissance



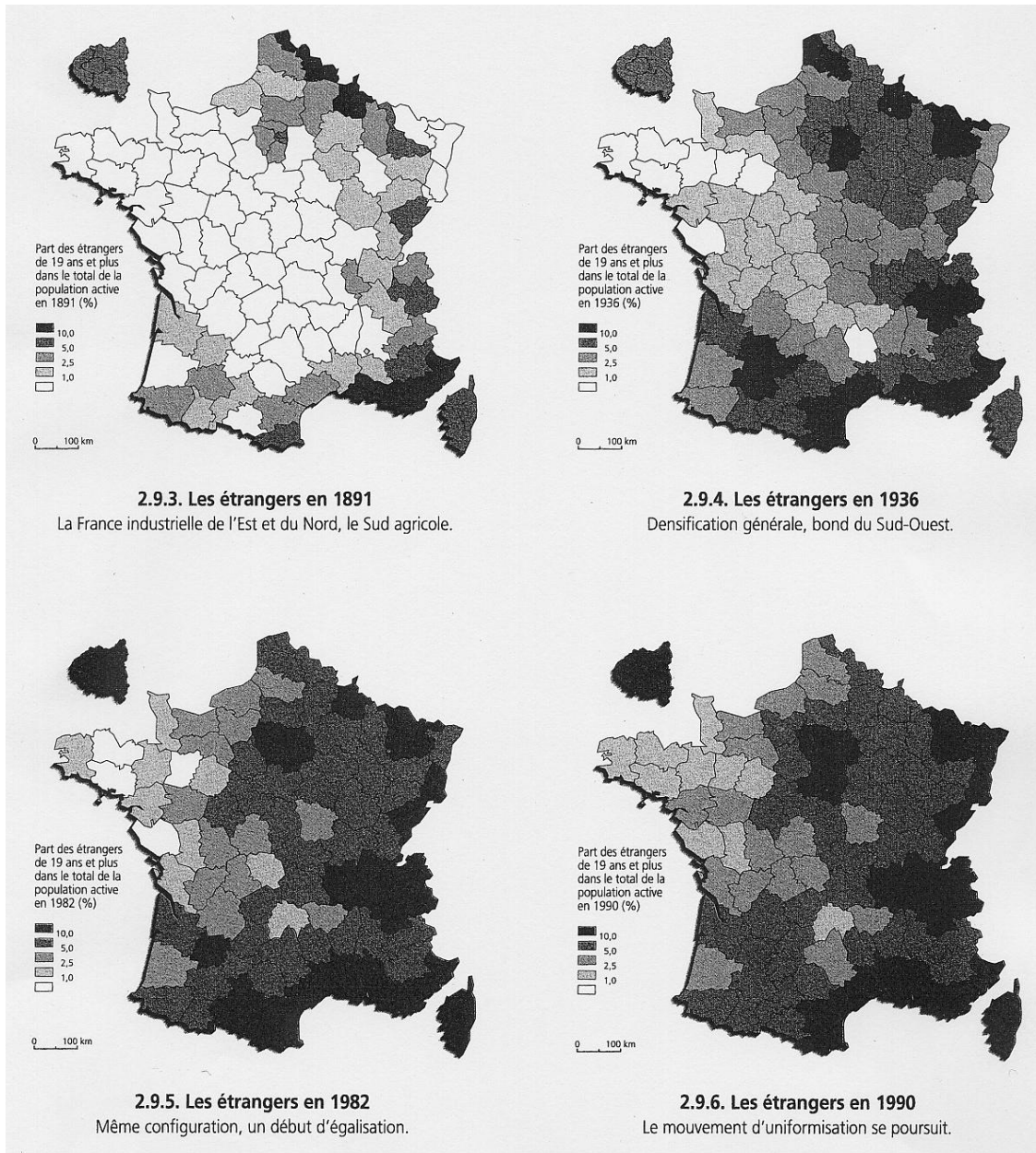
Source : Recensements de la population de 1990 et 1999, Insee

ANNEXE 4

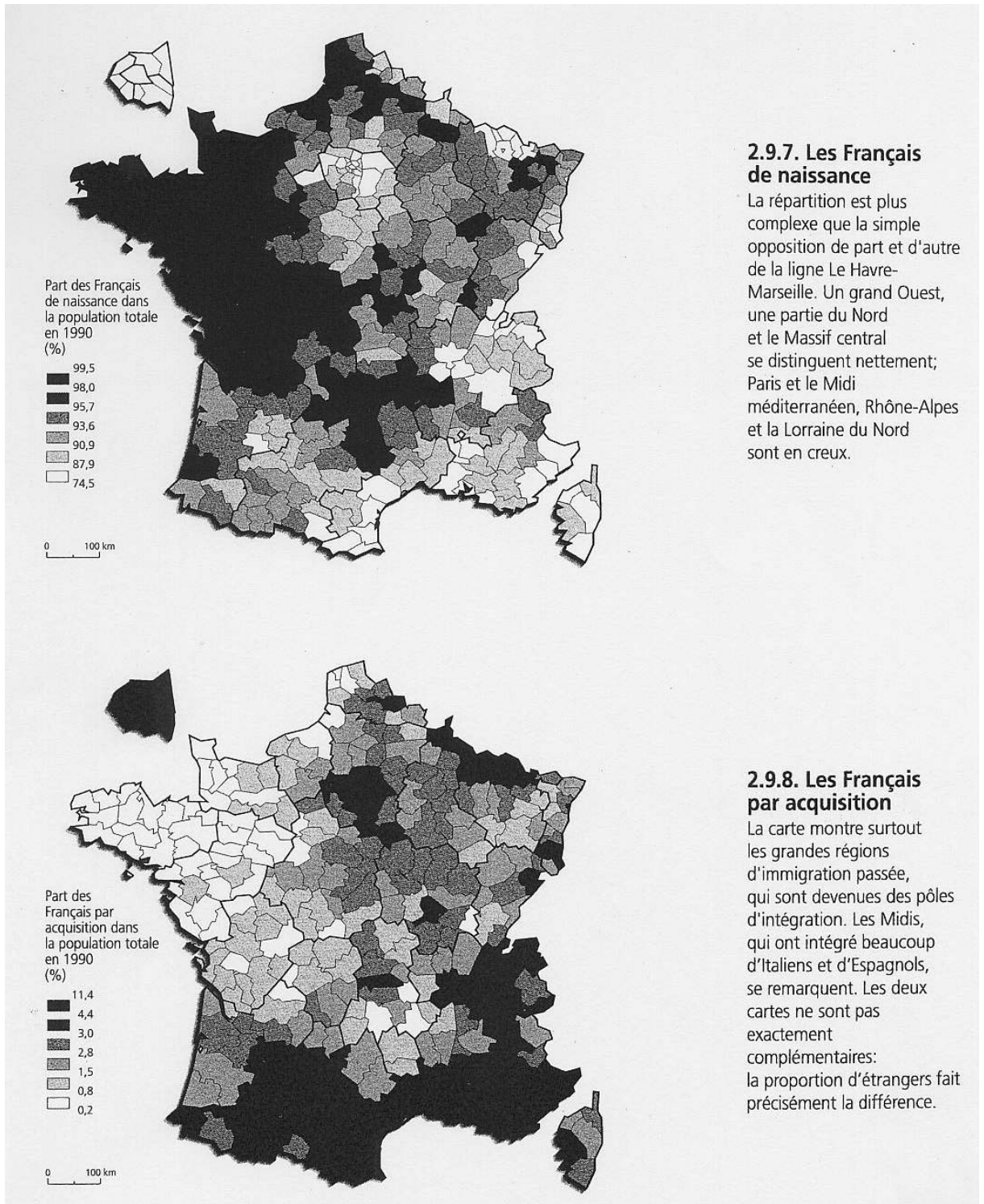
LE DESTIN DES IMMIGRÉS

L'adaptation des Africains en France						
<i>Nationalité</i>	<i>Présents en France en 1990</i>	<i>Nombre de naissances en 1990</i>	<i>Proportion de naissances naturelles</i>	<i>Étudiants en France en 1986-1987</i>	<i>Étudiants/population (pour 100)</i>	<i>Taux global de fécondité générale × 30 (1990)</i>
ivoirienne	16 711	958	62 %	3 002	18	4,8
gabonaise	3 013	127	58 %	701	23	3,7
centrafricaine	4 059	144	51 %	807	20	3,7
zaïroise	22 740	1 275	49 %	2 053	9	6,2
béninoise	4 304	167	46 %	1 286	30	3,5
camerounaise	18 037	560	43 %	4 735	26	2,6
congolaise	12 755	500	43 %	2 827	22	3,9
togolaise	6 009	173	40 %	1 415	24	2,8
burkinabé	2 280	68	28 %	653	29	3,2
guinéenne	5 853	449	24 %	349	6	8,9
malgache	8 859	381	24 %	4 003	45	2,9
nigérienne	1 342	39	23 %	235	18	3,4
tchadienne	1 418	42	10 %	300	21	3,5
sénégalaise	43 692	2 497	8 %	2 722	6	6,9
maliennne	37 693	2 692	4 %	592	2	10,3
mauritanienne	6 632	428	2 %	414	6	10,7

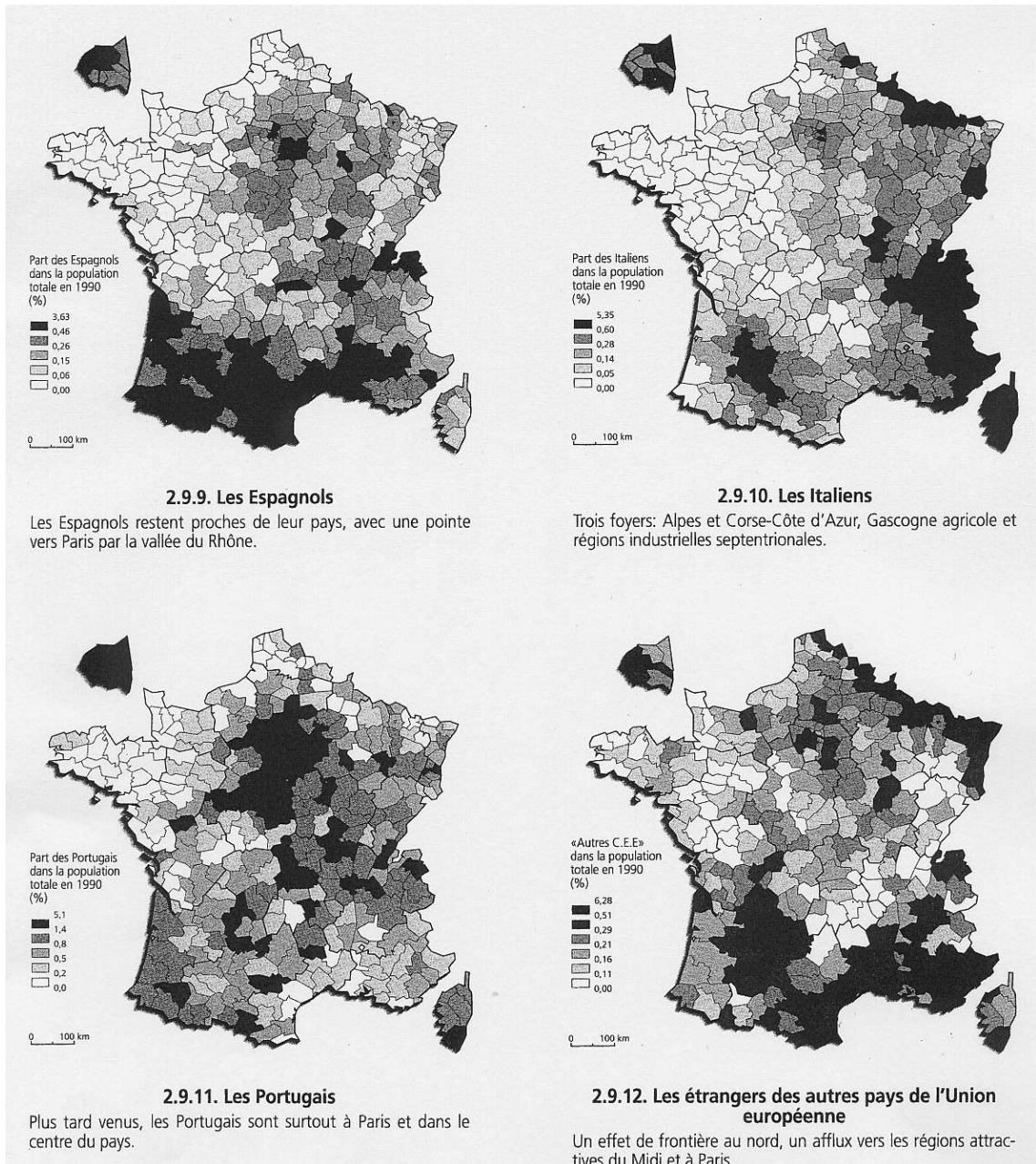
ANNEXE 5 A



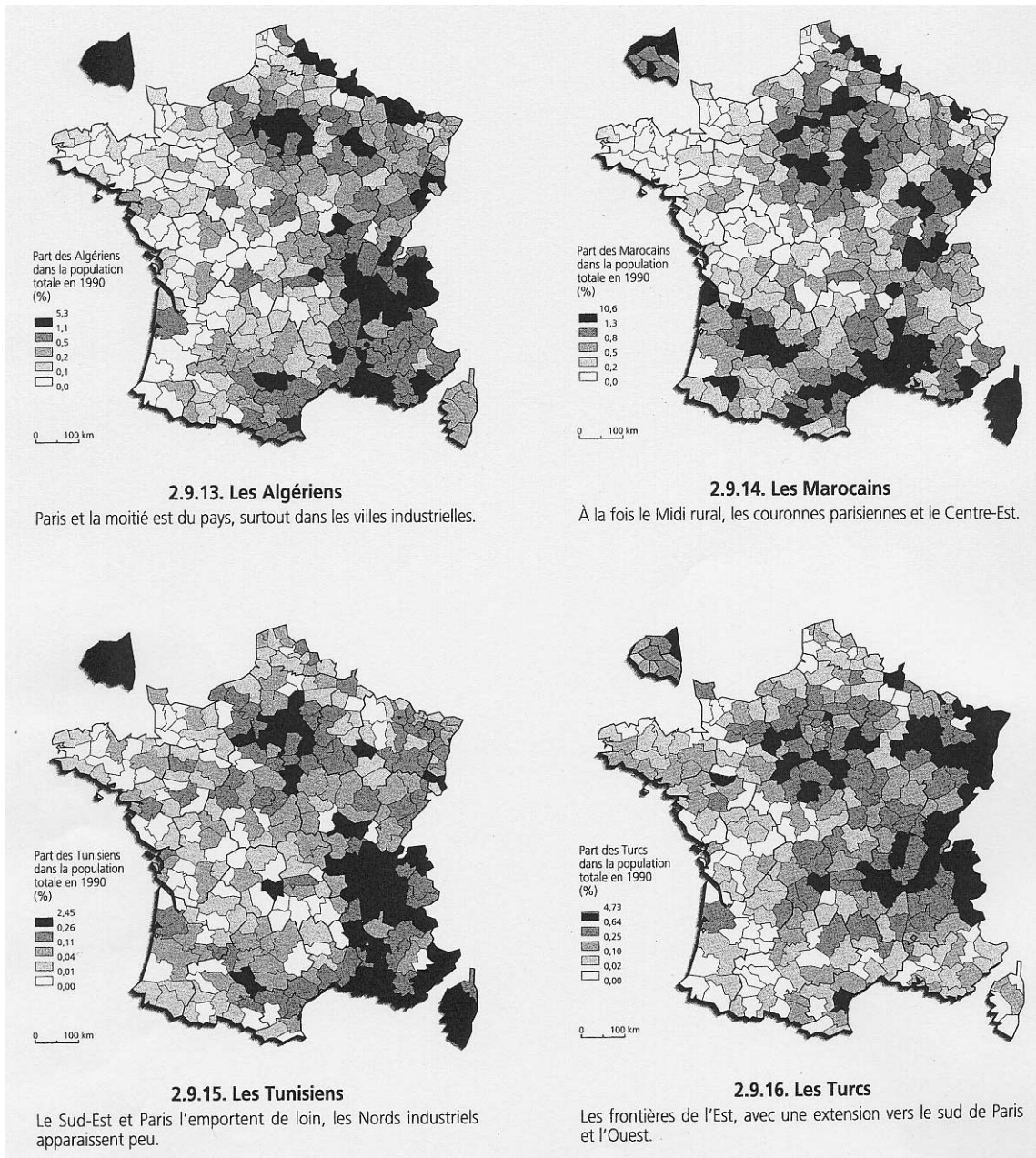
ANNEXE 5 B



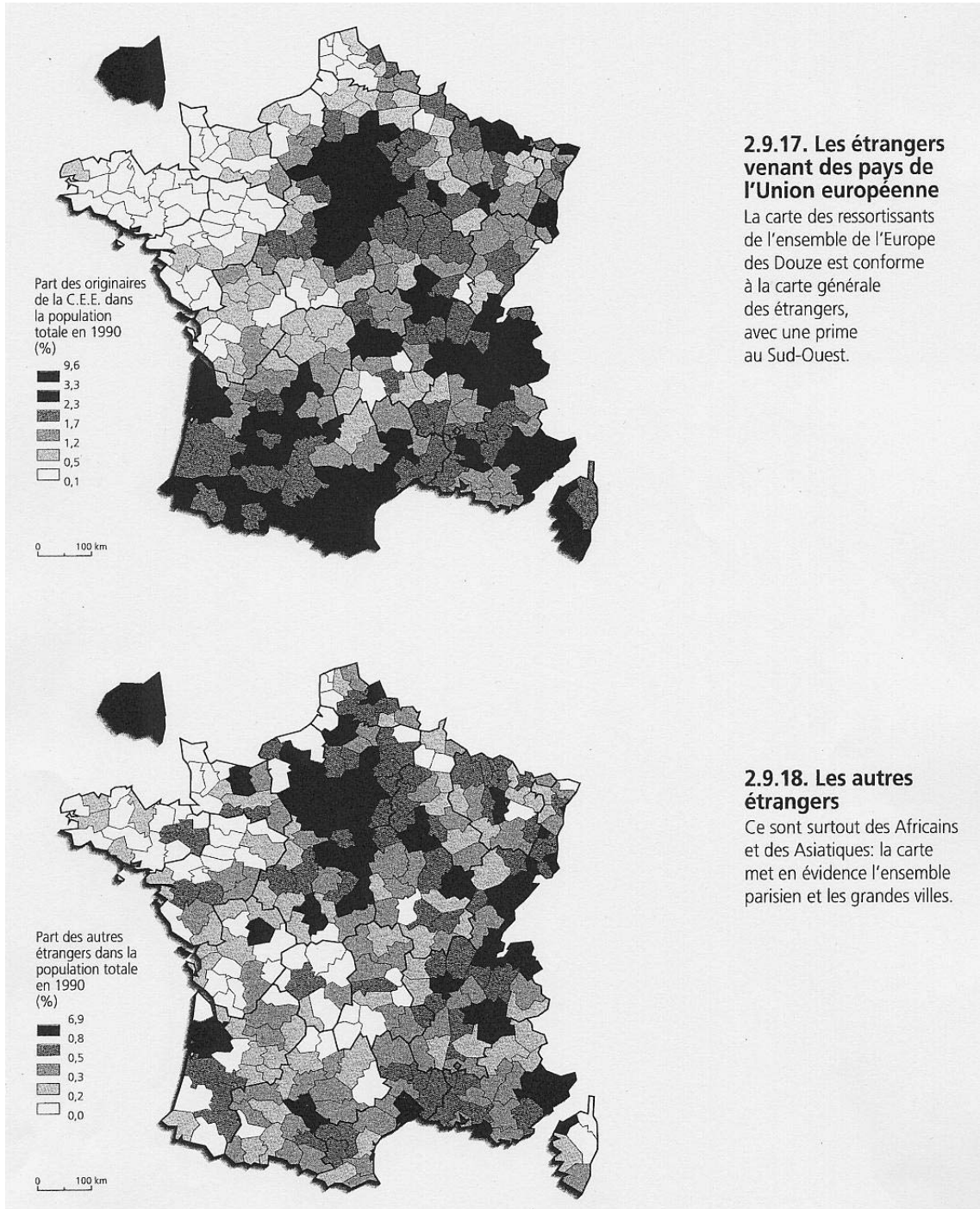
ANNEXE 5 C



ANNEXE 5 C



ANNEXE 5 C



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- BAROU JACQUES, *Europe, terre d'immigration : flux migratoires et intégration*, PUG, 2001.
- FABER JEAN, *Les indésirables*, GRASSET, 2000.
- GREVEN-BORDE HELEN, TOURNON JEAN, *Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme ?*, L'HARMATTAN, 2000.
- JELLEN CHRISTIAN, *Ils feront de bons français*, NOTRE EPOQUE, 1991.
- LE MOIGNE GUY, André Lebon, *L'immigration en France*, PUF, 1999.
- NOIRIEL GERARD, *Le creuset français*, POINTS HISTOIRE, 1992.
- SEGOUD JEAN-FRANÇOIS, VIAL ERIC, *Nation, nationalismes en Europe de 1850 à 1920*, CAPES / AGREGATION, ATLAS, ELLIPSES, 1996.
- TAPINOS GEORGES, *La France dans deux générations : population et société dans le premier tiers du XXIème siècle*, FAYARD, 1992.
- TODD EMMANUEL, *Le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, PARIS : SEUIL, 1994.
- TRIBALAT MICHELE, *Faire France*, PARIS : LA DECOUVERTE, 1995.
- TRIBALAT MICHELE, *100 ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui*, PUF, 1992.
- PATRICK WEIL, *Mission d'étude des législations de la nationalité et de l'immigration*, LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, 1997.

ARTICLES

- WIEVIORKA MICHEL, *Point de vue : faut-il en finir avec la notion d'intégration ?*, LES CAHIERS DE LA SECURITE INTERIEURE, DOSSIER IHESI, 3^{ème} trimestre 2001.
- BOUZAR DOUNIA, *Islam et reconstruction identitaire des jeunes en difficulté*, LES CAHIERS DE LA SECURITE INTERIEURE, DOSSIER IHESI, 3^{ème} trimestre 2001.
- NOIRIEL GERARD, *La République et ses immigrés : petite histoire de l'intégration à la française*, LE MONDE DIPLOMATIQUE, 4 janvier 2002.
- BENGUIGUI YAMINA ET PENA-RUIZ HENRI, *L'exigence laïque du respect mutuel*, LE MONDE DIPLOMATIQUE, 4 janvier 2002.

INTEGRATION DES IMMIGRES EN FRANCE

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	2
I – QUELQUES DONNEES FONDAMENTALES	3
1.1 – HISTOIRE DE L’IMMIGRATION EN FRANCE.....	3
1.11 – <i>Vue générale</i>	3
1.12 – <i>Caractéristiques de l’immigration</i>	4
1.121 - Un pendant à la baisse de la fécondité.....	4
1.122 - Une immigration du travail.....	4
1.2 - INFLUENCE DE L’IMMIGRATION DANS LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	5
1.3 - L’IMMIGRE EN FRANCE.....	6
1.31 - <i>Différence entre étranger et immigré</i>	6
1.32 - <i>Qui sont les immigrés ?</i>	7
1.33 - <i>Perception de l’immigré</i>	8
1.4 - POLITIQUE FRANÇAISE EN MATIERE D’IMMIGRATION	9
1.41 – <i>Politique économique</i>	10
1.42 – <i>Code de la nationalité française</i>	11
1.43 – <i>Politique d’intégration</i>	12
II - L’INTEGRATION EN QUESTION.....	13
2.1 – INSERTION, ASSIMILATION OU INTEGRATION ?	13
2.11 – <i>Insertion</i>	13
2.12 – <i>Assimilation</i>	14
2.13 – <i>Intégration</i>	14
2.2 – COMMENT EVALUER L’INTEGRATION ?	16
2.3 – L’INTEGRATION A LA FRANÇAISE.....	17
2.4 – ANALYSE DE QUELQUES INTEGRATIONS.....	19
2.41 – <i>Les immigrés italiens</i>	19
2.42 – <i>Les immigrés polonais</i>	20
2.43 – <i>Les immigrés espagnols</i>	21
2.44 – <i>Les immigrés turcs</i>	22
2.45 – <i>Les immigrés portugais</i>	23
2.46 – <i>Les immigrés algériens</i>	24
2.47 – <i>Les immigrés asiatiques</i>	26
2.48 – <i>Les immigrés d’Afrique noire</i>	27
III – DES FACTEURS D’INTEGRATION.....	29
3.1 – LE TEMPS	29
3.2 – L’ECOLE : VECTEUR ESSENTIEL.....	30
3.3 – LA LANGUE	31
3.4 – LE MILIEU ASSOCIATIF	33
3.5 – LE LOGEMENT	34
3.6 – LES CRISES : ACCELERATEURS D’INTEGRATION	36
3.7 – L’EMPLOI	38
CONCLUSION	38
ANNEXE 1	40
ANNEXE 2	41
ANNEXE 3	42

ANNEXE 4	43
ANNEXE 5 A.....	44
ANNEXE 5 B.....	45
ANNEXE 5 C.....	46
ANNEXE 5 C.....	47
ANNEXE 5 C.....	48
BIBLIOGRAPHIE.....	49